



Mémoire
Présenté par
KIKONDA KULA

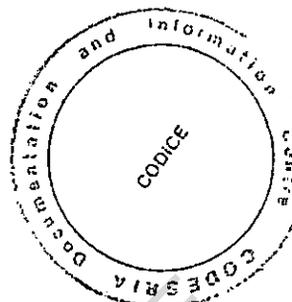
FACULTES CATHOLIQUES DE
KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT

IMPACT DE LA DETTE EXTERIEURE
SUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LAREPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 1997

FACULTES CATHOLIQUES DE KINSHASA
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT
B.P. 1534 KINSHASA - LIMETE
République Démocratique du Congo

29 AVR. 1999



**IMPACT DE LA DETTE EXTERIEURE SUR
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Par

KIKONDA KULA

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du **Diplôme Spécial en Sciences
et Techniques de Développement**

Promoteur : **Prof. Victor MOBULA, PhD**

* * * * **Juillet 1997** * * * *

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

A Marie, Thierry et Serge

AVANT-PROPOS

J'ai entrepris les études de Diplôme Spécial en Sciences et Techniques de Développement comme une aventure : je n'étais pas sûr de les mener à leur terme. Les incertitudes étaient trop nombreuses. La peur de l'échec, qui aurait pu remettre en cause mes capacités intellectuelles auprès de ma hiérarchie et de mes collègues a failli me faire renoncer. Mes responsabilités familiales, professionnelles et extraprofessionnelles me laissaient peu de temps à consacrer à d'autres activités. Si j'ai pu m'engager et aller jusqu'au bout, c'est grâce à un certain nombre de personnes qui m'ont conseillé et soutenu moralement.

Je pense avant tout à ma chère épouse et à mes deux enfants, qui ont dû consentir beaucoup de privations tant affectives que matérielles pour m'aider à relever le défi que je m'étais lancé. Qu'ils en soient remerciés. J'associe Justin, Martin et Néné à cette pensée.

Je remercie ensuite le Comité de direction des Facultés Catholiques de Kinshasa qui m'a autorisé à suivre cette formation dont notre Institution est la première bénéficiaire.

Les corps académique et scientifique de la Faculté des Sciences et techniques de Développement se sont montrés très compétents et dévoués en même temps dans leur travail de formation et d'encadrement. Le professeur Mobula particulièrement m'a beaucoup aidé, par ses conseils avisés, à cheminer dans les méandres des sciences économiques qui ne sont pas ma spécialité. Je leur dis toute ma gratitude.

Mes collègues et amis du corps administratif, technique et ouvrier des Facultés Catholiques de Kinshasa m'ont toujours soutenu et encouragé tout au long de ces deux années d'études. Je leur suis reconnaissant.

Je remercie de manière particulière les familles Kamanda, Makala, Mukole, Geenens, Wantch, Nkongolo, Mbingi, et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce projet.

Ce travail a été réalisé grâce au concours financier du *Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA)*.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. PROBLEMATIQUE

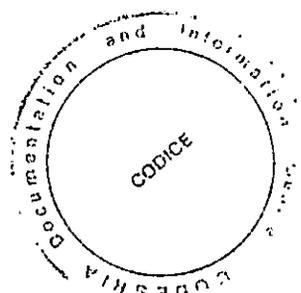
Le monde est divisé en deux pôles : d'un côté les pays de l'hémisphère Nord, nantis, qui sont appelés développés, et de l'autre ceux de l'hémisphère Sud, pauvres, qui sont dits sous-développés.

Outre les critères de niveau de vie, de taux d'alphabétisation, de croissance démographique, de taux de chômage et de sous-emploi, de dépendance vis-à-vis de la production agricole, etc, ce qui distingue les pays développés des pays sous-développés, c'est entr'autres la capacité de leur structure économique à générer des ressources non immédiatement consommées et qui servent à financer les investissements devant contribuer à la croissance économique. En d'autres termes, leur capacité à générer des capitaux.

Les pays développés, grâce à une économie de type moderne, y sont parvenus et ont pu diversifier leur production des biens et des services, créant ainsi la richesse dans tous les secteurs de l'économie. Celle-ci est caractérisée par une forte concentration de la population dans le secteur tertiaire et une faible proportion dans le secteur primaire.

Par contre, les économies des pays sous-développés sont de type traditionnel et se caractérisent par leur faible productivité et une trop grande dépendance vis-à-vis d'un seul produit.

Pour passer de l'économie traditionnelle à l'économie moderne et générer plus de richesse - et briser ainsi le cycle de la pauvreté - les pays sous-développés doivent effectuer d'importants investissements. Et qui dit investissements dit capitaux. Ceux-ci faisant défaut, ils sont obligés de recourir à des partenaires pour compenser cette carence. C'est l'endettement.



La dette est de deux ordres : la dette intérieure et la dette extérieure. En somme, la dette intérieure n'a pas d'effet négatif sur le développement dans la mesure où elle consiste en une redistribution de la richesse à l'intérieur des frontières nationales. Par contre, la dette extérieure représente un sérieux problème de développement en ceci que le paiement de la dette affecte le niveau de richesse du pays : elle draine vers l'extérieur des devises et des capitaux déjà rares. Cette perte aurait dû en principe être compensée par les fruits de l'investissement pour lequel la dette avait été contractée, mais la réalité est différente : beaucoup de pays du Tiers-monde se sont lancés dans une politique d'endettement systématique depuis plus de trois décennies mais ne sont pas en mesure d'honorer leurs engagements quant au remboursement parce que cet endettement a été canalisé vers des secteurs qui n'étaient pas porteurs d'un surplus de richesse. Aussi la question de l'opportunité du recours aux ressources extérieures se pose-t-elle avec acuité.

Cette situation préoccupante est celle de la République Démocratique du Congo (RDC). En effet, quand on examine l'évolution de la dette extérieure de la RDC, on remarque que pendant la période coloniale, le phénomène de l'endettement est resté relativement peu significatif jusqu'au célèbre plan décennal de développement 1949 - 1959. Après l'indépendance, les conflits socio-politiques n'ont pas permis au pays de recourir aux marchés extérieurs des capitaux jusqu'en 1967, à l'exception de quelques rares crédits. De 1968 à 1971, l'endettement reprend mais reste stable et peu élevé.

Entre 1970 et 1974, le relèvement des cours des matières premières, particulièrement du cuivre, pousse la RDC à entreprendre une politique ambitieuse d'endettement extérieur qui s'est poursuivie pendant deux bonnes décennies.

Quels sont les résultats de cette politique ?

L'importance du service de la dette est devenue, au regard du très faible niveau des revenus d'exportation, un goulot d'étranglement qui asphyxie l'économie et empêche tout espoir de croissance rapide.

Par ailleurs, l'expérience du contre-développement, c'est-à-dire des contre-performances accumulées par la RDC dans ses efforts en vue de l'amélioration du bien-être de la population soulève une quadruple question : si l'on s'endette pour se développer, comment expliquer l'expérience négative de la RDC en matière de développement ? S'est-on mal endetté ? A-t-on mal investi les crédits reçus ? Qu'est ce que la RDC n'a pas fait et qu'elle aurait dû faire afin de rendre cet endettement bénéfique ?

Cette question nous conduira à nous intéresser, dans le cadre de ce travail, aux mécanismes d'endettement et de remboursement, et secondairement aux mécanismes de rééchelonnement, d'allégement et d'annulation de la dette. Cette étude se veut retro et prospective : elle nous donnera l'occasion, après un aperçu historique de l'endettement de la RDC et l'examen de sa situation actuelle, de proposer quelques voies de solution pour un avenir plus radieux.

0.2. HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

La RDC, à l'instar des autres pays du Tiers-monde, s'est endettée au fil des années pour financer son développement. Si les résultats auxquels elle est arrivée sont contraires à ceux escomptés, c'est que :

- 1° le pays s'est mal endetté;
- 2° les crédits extérieurs n'ont pas été utilisés rationnellement.

0.3. METHODOLOGIE

Pour la réalisation de la présente étude, nous avons recouru à l'analyse documentaire. Dans la plupart de cas, cette analyse a dû être comparative et critique, particulièrement lorsque les données disponibles dans différents documents ne concordaient pas ou étaient lacunaires.

0.4. DIFFICULTES

La principale difficulté dans la réalisation de ce travail aura été la non accessibilité des données. L'Office de Gestion de la Dette Publique (Ogedep) ayant été mis en liquidation, nous n'avons pas pu avoir accès aux données les plus récentes (après 1990) sur la dette extérieure. Au demeurant, la situation socio-politique qui prévaut au pays depuis 1990 a entraîné un net relâchement dans la tenue des statistiques nationales au niveau de tous les services étatiques. Cette situation nous a contraint, à défaut des chiffres précis, de recourir à des estimations.

0.5. DELIMITATION DU SUJET

La dette est un sujet vaste. Dans le cadre du présent travail, nous avons choisi d'aborder le seul aspect de la dette extérieure. Ce choix se justifie par le fait que c'est celle-ci qui constitue un goulot d'étranglement pour la croissance économique et un véritable problème de développement.

Nous avons également fait le choix de limiter l'analyse de la situation de la dette extérieure de la RDC à la période 1970-1988. L'année 1970 nous intéresse parce qu'elle marque le début de l'essor de la politique d'endettement, favorisée par l'afflux des pétrodollars résultant du premier boom pétrolier; tandis que 1988 a été retenue essentiellement pour un problème de disponibilité et de fiabilité des données. Quelques fois, nous présentons la situation après 1988 pour montrer l'évolution des phénomènes.

I. GENERALITES

I.0. INTRODUCTION

L'intérêt de la problématique de développement est indéniable. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, aucun autre sujet de recherche n'a mobilisé autant d'énergie. Chacun y va de sa spécialité et de ses intérêts. D'où l'abondance de la littérature consacrée à cette question. Cependant, cette littérature révèle au lecteur attentif les divergences dans la perception du problème, dans les analyses qui en sont faites, et dans les voies de solution qui sont proposées. Ces divergences sont essentiellement dues au fait que tous les auteurs n'ont pas la même compréhension du concept. On parle d'aide au développement, d'échec du développement, de développement inégal, de développement intégral, de projet ou d'initiative de développement, etc, sans pour autant qu'il y ait un lieu commun derrière le terme développement. Il est dès lors nécessaire de définir les notions de base, de façon à pouvoir évoluer plus aisément dans un cadre pré-défini.

Nous aborderons également dans ce premier chapitre, la théorie de l'endettement étant donné l'importance que la dette a prise dans les questions de développement et le rôle qu'elle est censée jouer dans la croissance économique des pays sous-développés.

I.1. NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUS-DÉVELOPPEMENT

Ces deux notions sont liées, étant donné que le sous-développement est un corollaire du développement. On ne peut aborder l'un sans voir l'autre.

I.1.1. LE DÉVELOPPEMENT

Définir le développement n'est pas une tâche aisée, la revue de la littérature nous en a convaincu. Les auteurs définissent ce concept de manières très différentes suivant leurs spécialités, leurs obédiences, leur appartenance culturelle, etc. Très souvent, le développement est identifié à l'occidentalisation. Serge Latouche le reconnaît et le

stigmatise : "le Développement est un paradigme occidental... [II] est d'abord un regard sur le monde qui vise à valoriser celui dont il émane et à dévaloriser l'autre"¹.

Cette phrase sonne comme une mise en garde contre cette conception selon laquelle "développement = occidentalisation", mais aussi contre toute approche "ségrégonniste" de la problématique du développement. Parmi les auteurs qui ont su éviter ce piège, citons Bruno Bekolo-Ebe qui définit le développement comme étant "un processus à travers lequel une société donnée, en fonction de sa situation historique, s'adapte à son milieu et son environnement et maîtrise les changements, mutations et ruptures qui s'y produisent"².

Puisque notre travail porte particulièrement sur le développement économique, ajoutons à la définition de Bekolo-Ebe celle de François Perroux pour qui le développement est "la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global"³. Ainsi, le développement économique peut en définitive être défini comme étant "l'accroissement durable du bien-être de la majorité de la population, moyennant un processus multidimensionnel de transformation des structures sociales, des mentalités populaires et des institutions nationales"⁴.

¹ Serge LATOUCHE, *Faut-il refuser le développement? Essai sur l'anti-économique du tiers-monde*, Paris, PUF, 1986, p. 11

² Bruno BEKOLO, *Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée. Analyse critique*, Paris, Présence africaine, 1985, p. 388

³ François PERROUX, *Pour une philosophie du nouveau développement*, cité par ELUNGU P.E., *Philosophie et sous-développement*, in *Philosophie africaine et développement*, Actes de la 8e Semaine philosophique de Kinshasa, p. 58

⁴ Phocas PFUNGA-PFUNGA, *Théories du développement*, notes de cours, Kinshasa, F.C.K./F.S.T.D., p. I-1

I.1.2. LE SOUS-DÉVELOPPEMENT

Quoique très largement répandu dans le vocabulaire politique, économique, voire scientifique, le concept de sous-développement est abordé et traité de manière peu satisfaisante. Selon Samir Amin, "l'approche du sous-développement la plus commune encore dans la littérature actuelle... définit le phénomène par ses symptômes (pauvreté, état nutritionnel et sanitaire, analphabétisme, etc.), particulièrement par le plus synthétique d'entre eux : le revenu par tête"⁵.

Ainsi, est communément considérée comme sous-développée "une nation dont le revenu par tête d'habitant est faible par comparaison avec les revenus actuels par tête des nations ou groupe des nations tels que le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France et en gros, l'Europe occidentale..."⁶.

Il est évident qu'on ne peut se satisfaire d'une telle définition même si elle est généralement admise, car elle ne traduit pas la complexité du phénomène et elle commet deux erreurs majeures :

- 1°) Elle prend en modèle un groupe de pays, auquel tous les autres doivent se référer, alors que ces pays eux-mêmes, loin de se contenter de leur niveau de revenu actuel, s'efforcent continuellement de le dépasser. Le passage du sous-développement au développement devient dès lors une course effrénée vers un idéal qui évolue sans cesse.
- 2°) Par ailleurs, on peut se demander s'il existe un niveau de revenu repérable ayant une signification dans l'absolu. Quel est en effet le seuil de revenu à partir duquel un pays peut être déclaré développé ? La question mérite d'être posée quand on

⁵ Samir AMIN, *Développement économique et social*, in *Encyclopaedia universalis*, Corpus 6, Paris, 1988. Lire *Economie* par Samir Amin, p. 35, col. 3

⁶ P. SAMUELSON, *L'économie*, Tome II, Paris, 1972, cité par KANKWENDA MBAYA, *Sur les conditions du décollage économique au Zaïre*, Kinshasa, Presses de l'I.R.S., 1981, p. 10

voit que certains pays (les quatre tigres de l'Asie, quelques pays du golfe : Emirats Arabes Unis, Koweït, Bahreïn...) ayant un revenu par tête supérieur à celui des pays tels que le Portugal, l'Espagne ou la Belgique, n'en sont pas moins considérés comme sous-développés.

Pour François Perroux, est dit sous-développé un pays qui n'est pas en mesure d'assurer à la majorité de sa population "les frais fondamentaux du statut humain de la vie"⁷.

Cette définition doit elle aussi être relativisée dans la mesure où les besoins humains auxquels elle se réfère sont très relatifs et varient d'un pays à un autre, d'une époque à une autre, d'un individu à un autre.

Comme on peut s'en rendre compte, loin de traduire une évidence, le dualisme développement/sous-développement soulève des questions fondamentales qu'il est important et urgent d'analyser.

I.2. CRITERES DE DISTINCTION ENTRE PAYS DEVELOPPES ET PAYS SOUS-DEVELOPPES

Qu'est-ce qui fait que tel pays soit dit développé et tel autre sous-développé ? D'où vient cette distinction et sur quoi se fonde-t-elle ? Telles sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

Nous devons au système des Nations Unies la terminologie "développé" et "sous-développé". Elle (la terminologie) a donc la particularité d'avoir pris cours dans le langage politique avant que des études postérieures ne tentent de lui donner un contenu scientifique. Cela a eu pour conséquence, entre autres, que le débat autour de ces notions est toujours marqué par l'idéologie originelle.

⁷ François PERROUX, *Trois outils pour l'étude du sous-développement : l'économie désarticulée, les coûts de l'homme et le développement induit*, cité par PFUNGA-PFUNGA, *op. cit.*, p. I.1.

La distinction entre pays développés et pays sous-développés était et reste essentiellement fondée sur des critères économiques. Même s'il n'y a pas unanimité sur la question, les critères généralement utilisés pour distinguer les deux groupes de pays sont les suivants : le niveau de vie, le degré d'industrialisation, le taux de croissance démographique, le taux de chômage et de sous-emploi, la position sur le marché mondial.

I.2.1 LE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie est un indicateur composite, qui englobe d'autres indicateurs tels que le Produit National Brut (PNB) per capita, le niveau de revenu, le logement, la santé et l'éducation.

I.2.1.1. Le PNB per capita

Le PNB per capita s'obtient en divisant la valeur de tous les biens et services produits au cours d'une année donnée par les ressortissants d'un pays, par le nombre d'habitants de ce pays. Il donne une idée de la production moyenne de chaque habitant. Si on suppose que chaque habitant ne consomme que ce qu'il produit, cet indicateur permet d'évaluer son niveau de bien-être économique.

Ainsi, le PNB per capita des pays développés est en général supérieur à celui des pays sous-développés, comme on peut le constater sur le tableau I.1.

Tableau 1.1. PNB per capita de quelques pays en 1990

PAYS	PNB par habitant (en Dollars)
Japon	25.430
Suède	23.660
U.S.A.	21.790
France	19.490
Belgique	15.540
Congo	1.010
Côte d'Ivoire	750
Inde	350
RDC	220
Tchad	190
Mozambique	80

Source : Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Tableau 1

1.2.1.2. Le niveau de revenu

Le PNB per capita donne une idée du revenu moyen par habitant. Mais ce revenu n'est pas toujours équitablement réparti. L'ampleur de l'inégalité dans la distribution du revenu national justifie qu'il y ait plus ou moins de pauvreté au sein de la population d'un pays.

Globalement, l'inégalité dans la répartition du revenu national est plus marquée dans les pays sous-développés que dans les pays développés, d'où un taux de pauvreté plus élevé dans les premiers que dans les seconds.

Tableau I.2. Répartition des revenus dans quelques pays en 1978 - 1989 *

PAYS	AN-NEE	POURCENTAGE DU REVENU DES MENAGES, PAR QUANTILE					
		Quintile le plus pauvre	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile le plus riche	Décile le plus riche
U.S.A.	1985	5,2	11,7	16,4	22,1	44,6	29,8
Suisse	1982	4,7	11,0	17,4	25,0	41,9	25,0
France	1979	6,3	12,1	17,2	23,5	40,8	25,5
Belgique	1978-79	7,9	13,7	18,6	23,8	36,0	21,5
Hongrie	1987-89	10,9	14,8	17,8	22,0	34,5	20,7
Brésil	1983	2,4	5,7	10,7	18,6	62,6	46,2
Botswana	1985-86	2,5	6,5	11,8	20,2	59,0	42,8
Costa Rica	1986	3,3	8,3	13,2	20,7	54,5	38,8
Côte d'Ivoire	1986-87	5,0	8,0	13,1	21,3	52,7	36,3
Sri Lanka	1985-86	4,8	8,5	12,1	18,4	56,1	43,0

Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Tableau 30

* Données non disponibles pour la RDC

I.2.1.3. Le logement

Même s'il n'y a pas de mesure objective à ce sujet, on évalue également le degré de développement d'un pays par sa capacité à fournir un logement décent à la grande majorité de sa population. Le phénomène "homeless" ou "sans domicile fixe" peut certes soulever quelques interrogations sur la valeur réelle de cet indicateur, mais il faut reconnaître que dans les pays développés, ce phénomène reste marginal, contrairement aux pays sous-développés où le problème de logement se pose avec acuité, aussi bien du point de vue du nombre que de la qualité.

I.2.1.4. La santé

En matière de santé, plusieurs facteurs permettent d'évaluer le niveau de vie d'une population donnée. Il s'agit de l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile, la satisfaction des besoins en calories et en protéines, et la couverture médicale.

a) L'espérance de vie à la naissance

Elle est plus longue dans les pays développés que dans les pays sous-développés. Selon la Banque Mondiale⁸, elle varie de 52 ans pour un pays comme la RDC, à 76 ans en moyenne pour les pays d'Europe occidentale. Cela est dû aux conditions générales de vie, qui influent sur la mortalité en générale, et la mortalité infantile en particulier.

b) La mortalité infantile

Elle est plus élevée dans les pays sous-développés que dans les pays développés, du fait entre autres de l'absence des pratiques d'hygiène, des conditions de vie défavorables, de l'inadéquation des infrastructures médico-sanitaires par rapport aux besoins, etc. À titre d'exemple, en 1990 elle était de 94 ‰ en RDC et 166 ‰ au Mali, contre 13 ‰ en Suède et 24 ‰ en Belgique⁹.

c) La satisfaction des besoins en calories

Les pays sous-développés se caractérisent généralement par un taux élevé de malnutrition de leurs populations. Celle-ci se manifeste essentiellement dans une couverture insuffisante des besoins quotidiens en calories et en protéines. Par contre, dans les pays développés, cette couverture est assez largement assurée, souvent au-delà des besoins moyens.

L'Organisation des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, estime à 2.400 Kcal les besoins énergétiques quotidiens d'une personne adulte. En RDC, l'apport quotidien par habitant était évalué à 1.991 KCal en 1989, alors qu'il était de 2.187 Kcal en 1965. Ce qui indique une détérioration des conditions alimentaires. Le tableau I.3. donne la situation comparée de quelques pays en 1965 et 1989.

⁸ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Washington D.C., 1992, p. 200

⁹ *Ibidem*

Tableau I.3. Apport calorique journalier par habitant en 1965 et 1989

PAYS	Apport calorique journalier /hab.	
	1965	1989
Suisse	3.471	3.562
U.S.A.	3.234	3.671
France	3.355	3.465
Afrique du Sud	2.759	3.122
Argentine	3.163	3.113
Tunisie	2.217	3.121
Congo	2.260	2.590
Cameroun	2.011	2.217
RDC	2.187	1.991
Mozambique	1.712	1.680

Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, tableau 28

d) La couverture médicale

Le degré de couverture médicale est, de manière générale, très faible dans les pays sous-développés. L'inadéquation des infrastructures par rapport aux besoins, le nombre insuffisant de médecins et d'infirmiers ainsi que leur mauvaise répartition sur le territoire national, font que les populations de ces pays ne reçoivent pas les soins requis en cas de maladie. Le tableau I.4. donne le degré de couverture médicale dans quelques pays en 1984.

Tableau I.4. Couverture médicale dans quelques pays en 1984

PAYS	Nombre d'habitants par	
	Médecin	Infirmier
Bulgarie	280	160
Autriche	390	180
Finlande	440	60
U.S.A.	470	70
Costa Rica	960	450
Jamaïque	2.040	490
Maroc	4.730	1.050
Zimbabwe	6.700	1.000
RDC	13.540	1.880
Ghana	20.390	1.660
Tchad	38.390	3.400
Ethiopie	78.780	5.390

Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Tableau 28

1.2.1.5. L'éducation

Contrairement aux pays développés, les pays sous-développés se caractérisent par un pourcentage élevé d'analphabètes, un taux de déperdition scolaire important, le manque d'infrastructure scolaire, ainsi que l'inadaptation des programmes de formation aux besoins réels du pays. Les chiffres ci-dessous donnent une idée du taux de fréquentation dans quelques pays, ainsi que de l'ampleur du problème d'infrastructure.

Tableau I.5.: Taux de scolarisation et nombre d'élèves par maître dans quelques pays en 1989

PAYS	Taux Net de Scolarisation	Nombre d'élèves par maître
Japon	100	21
France	100	16
Mexique	100	31
Norvège	98	16
Belgique	97	10
Cameroun	75	51
Bangladesh	63	60
RDC	60	..*
Tchad	38	67
Ethiopie	28	43

Source : Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Tableau 29

* Donnée non disponible

1.2.2. LE DEGRÉ D'INDUSTRIALISATION

La distinction entre pays développés et pays sous-développés est parfois ramenée par certains auteurs à une distinction entre pays industrialisés et pays "moins" ou "non" industrialisés.

L'industrialisation en soi n'est pas un critère significatif ; c'est plutôt son impact sur la productivité du pays, et partant sur le niveau de revenu de la grande majorité de la population qui est ici prise en compte. Par productivité, nous entendons le rapport entre la quantité de biens produits et les unités de ressources qui ont été utilisées dans la production de ces biens (capital, temps, main-d'oeuvre).

Dans les pays à haut degré d'industrialisation, la productivité est très élevée, ce qui rend les produits plus compétitifs du fait de leur faible coût de production, contrairement aux pays sous-développés où la productivité est faible à cause d'une faible industrialisation.

1.2.3. LE TAUX DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le taux de croissance ne peut être considéré comme critère de distinction entre les deux groupes de pays que comparé au taux de croissance économique. En effet, ce qui caractérise les pays sous-développés, ce n'est pas tant le taux de croissance démographique élevé que le conflit existant entre ce taux et celui de la croissance économique. Généralement dans ces pays, la croissance de la population est très rapide tandis que le taux de croissance économique est très faible quand il n'est pas stationnaire ou simplement négatif. Ceci a comme conséquence, entre autres, la baisse du PNB per capita et, partant, l'aggravation de la pauvreté.

A titre d'exemple, la RDC, avec un taux de croissance de la population de 3%, devait, pour sauvegarder le niveau de vie de sa population, avoir un taux de croissance économique de l'ordre de 3 à 4%. Or, les taux de croissance du PIB en RDC se sont situés à 2,7% en 1984, 2,5% en 1985, 2,4% en 1986... et ils n'ont pas cessé de décroître depuis lors avec l'aggravation de la crise économique.

Une population jeune, active et bien formée est un facteur de développement dans la mesure où elle peut imprimer à l'économie du pays le dynamisme nécessaire à une croissance soutenue. C'est ainsi que beaucoup de pays développés mettent en oeuvre, de plus en plus, des politiques populationnistes : incitation à la procréation en France ou en Belgique par exemple, facilités d'immigration aux Etats-Unis et au Canada, etc.

1.2.4. LE TAUX DE CHÔMAGE ET DE SOUS-EMPLOI

Les pourcentages des personnes capables de travailler et qui le désirent, mais qui, soit ne le font pas (chômeurs) soit sont employés en dessous de leurs capacités réelles (sous-employés) sont très élevés dans les pays sous-développés. Cela explique dans une large mesure la faiblesse ou le manque de revenus de la grande majorité de la population.

Le phénomène existe, certes, dans les pays développés. Mais nous devons, une fois de plus, reconnaître son caractère relativement marginal.

1.2.5. LA POSITION SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Les économies des pays sous-développés sont dépendantes et très vulnérables. Les origines de cette situation peuvent être recherchées dans le système économique mondial dit de "spécialisation" : les pays sous-développés dépendent essentiellement de l'exportation des produits de base (matières premières agricoles ou minières), dont les prix sont fixés par les pays développés. Comme, en plus, ce sont ces derniers qui fixent les prix à l'importation, on arrive à une situation où le marché mondial est totalement contrôlé par les pays développés.

A tous les critères repris ci-dessus, certains auteurs ajoutent :

- *l'importance du secteur agricole dans l'économie* : le secteur agricole occupe en moyenne 60% de la population active dans les pays du Tiers monde, contre à peine 7% dans les pays développés. Cependant, à cause de la différence des techniques et, partant, de la différence de productivité, la contribution de la population agricole dans le PNB est respectivement de 7% et 4% pour les deux groupes des pays ¹⁰;

- *l'urbanisation* : Les pays du Tiers monde sont faiblement urbanisés, et la majorité de leurs populations vivent en milieu rural. A titre d'exemple, 96% de la population suisse

¹⁰ M.P. TODARO, *Economic development in the Third World*, Longman, New York, 1985, p. 33

et 84% de la population allemande vivaient en milieu urbain en 1990, contre 9% au Burkina Faso et 8% au Rwanda¹¹ ;

- *la proportion de la population employée dans les secteurs autre que le primaire* : les économies du Tiers monde dépendent essentiellement de la production et de la commercialisation des produits primaires (produits miniers, agricoles, etc.). Ce secteur emploie la grande majorité de la population active. La situation est différente dans les pays développés qui ont su diversifier leurs activités et créer la richesse aussi bien dans le secondaire (industries, commerce) que dans le tertiaire (services), ces deux derniers secteurs concentrant d'ailleurs le plus grand nombre de travailleurs.

I.3. LES THEORIES DE DEVELOPPEMENT¹²

Les approches du développement sont nombreuses. Beaucoup d'auteurs et d'hommes politiques l'ont souvent réduit au seul développement économique, tandis que la pratique du développement a révélé l'existence et l'importance de divers autres aspects, dont la négligence explique bien des échecs.

Puisque développement équivaut souvent à croissance économique, nous allons d'abord examiner l'analyse théorique des mécanismes qui sont à la base de cette croissance. Ensuite, nous passerons en revue quelques arguments non économiques dont il faut absolument tenir compte quand on aborde la problématique du développement.

¹¹ Banque mondiale, *Op. cit.*, p. 272 - 273

¹² Lire pour cette partie : - R.M. SOLOW, *Théorie de la croissance économique*, Paris, Armand Colin, 1972
- *Encyclopaedia universalis*, corpus , p. 160 - 166

I.3.1. THEORIES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

I.3.1.1. Modèles post-keynésiens

Ces modèles reposent sur l'hypothèse de la complémentarité des facteurs de production, capital (K) et Travail (L), qui permet de considérer séparément les rapports entre le produit (P) et chacun des facteurs :

$$P = P(K)$$

$$P = P(L)$$

Pour les post-keynésiens, le capital est l'élément moteur du processus de croissance. Intéressons-nous donc au rapport entre P et K. Celui-ci peut-être considéré de deux façons : d'une part le capital est *cause* de la production du fait de la demande qui en est faite aux fins d'investissement ; d'autre part il en est la *conséquence* du fait de son offre, c'est-à-dire de l'épargne.

Harrod et Domar, les plus grands représentants du courant post-keynésien, interprètent la condition d'équilibre des grandeurs globales Investissement = Epargne ($I = S$) de Keynes comme l'équivalence dans le temps entre le taux d'épargne s ($s = S/P$) et le taux d'investissement i ($i = I/P$). L'investissement correspond à l'accroissement du stock de capital (K°). En d'autres termes, l'investissement est un indicateur de la vitesse d'accroissement du capital. L'équivalence $I = S$ peut donc s'écrire sous forme d'équation d'offre ou de demande du capital

$$(1) \quad I = dK / dt = K^\circ = sP$$

$$K = vP$$

Où v = coefficient de capital. Du fait de la complémentarité des facteurs, la valeur de v est fixe.

Dans l'hypothèse d'une absence d'économies d'échelles, c'est-à-dire en supposant que P n'évolue pas favorablement par rapport à K suite à une meilleure utilisation de K , la fonction de production se présente comme un coefficient de proportionnalité fixe K/P .

v exprime l'accroissement de K nécessaire pour obtenir l'accroissement souhaité de P . D'où :

$$(2) \quad I = K^\circ = vP^\circ$$

A partir des équations (1) et (2), le taux de croissance du produit ($p = P^\circ/P$) est déterminé :

$$(3) \quad P^\circ/P = s/v$$

L'équivalence entre s et i ($S/P = I/P$) peut s'exprimer par

$$(4) \quad S/P = (I/\Delta P) (\Delta P/P), \text{ qui peut également s'écrire sous la forme } s = vp$$

De ce qui précède, on peut conclure que :

1°) les taux d'accroissement du capital et du produit doivent être équivalents, cela étant impliqué par la constance de v ;

2°) le taux d'accroissement du produit ($p = s/v$) pour une valeur donnée de v est proportionnel au taux d'épargne. Autrement dit, la croissance du produit sera d'autant plus rapide qu'une large proportion du produit sera consacrée à la formation du capital.

Les modèles post-keynésiens concluent donc à la primauté du capital comme facteur de croissance.

1.3.1.2. Modèles néo-classiques

Les modèles néo-classiques se basent sur l'hypothèse de la substituabilité des facteurs de production. Soit une fonction de production à deux facteurs K et N, et en ne tenant pas compte du progrès technique, cette fonction s'écrira

$$P = CK^{\alpha}N^{\beta}$$

Où C est une constante ; α et β sont des coefficients numériques qui expriment l'élasticité de la production par rapport aux facteurs.

Considérons la fonction de production dite **fonction de Cobb-Douglas**. Celle-ci se caractérise par :

1°) *la constance des exposants*, dont la somme = 1

$$P = CK^{\alpha}N^{1-\alpha}$$

Ce qui veut dire que, d'après ce modèle, l'élasticité de substitution entre facteurs = 1. En d'autres termes, dans ce modèle, si l'on augmente de 1% le prix du facteur K par rapport au facteur N, la proportion du facteur K dans la production diminue de 1%.

2°) *son homogénéité de degré un*. D'après les néo-classiques, il n'y a pas d'économies d'échelles : si l'on augmente de 1% la quantité de capital et celle du travail utilisées conjointement, le produit augmente également de 1%. Ce qui influe donc sur le produit, c'est non pas l'échelle à laquelle les facteurs entrent dans la production, mais leurs quantités compte tenu de leurs élasticités de production respectives.

On constate que dans les modèles néo-classiques, le rôle du capital dans la croissance paraît moins déterminant. Ainsi, à l'augmentation du rapport K/N correspond une diminution de la productivité du capital. Par ailleurs, la flexibilité du coefficient de

capital permet un ajustement de celui-ci au coefficient du produit, ce qui aboutit à la stabilité du processus de croissance.

1.3.1.3. Modèles contemporains

Les contemporains associent complémentarité et substituabilité. Robert Solow, par exemple, part de la condition de stabilité du processus de croissance dans les modèles néo-classiques et constate que le taux d'épargne (s) et le coefficient de capital (v) ne sont pas indépendants. Ce qui, à la longue, va faire dépendre le taux de croissance moins du taux d'épargne que du taux d'accroissement de la productivité dû au progrès technique.

Il suppose que le progrès technique intervient dans le processus de croissance en améliorant la productivité du capital. Cette productivité évolue en fonction inverse de l'âge du capital : le nouveau capital est plus productif que le précédent, les vieux capitaux finissant d'ailleurs par se dissiper par usure. Le progrès technique est ainsi en complémentarité avec le capital, tandis qu'entre le capital et le travail existe une relation de substituabilité.

Les modèles contemporains semblent donc accorder une grande importance au capital dans le processus de croissance, à l'instar des post-keynésiens.

I.3.2. LES ARGUMENTS NON ECONOMIQUES

1.3.2.1. La culture

La culture est, dit-on, l'âme d'un peuple et le ciment d'une société. C'est elle qui fait que tel peuple et telle société se singularisent par rapport à d'autres, et qui détermine les choix politiques et économiques.

Le professeur Okolo Okonda écrit à ce sujet : "la culture fait partie de la superstructure, laquelle superstructure dépend fondamentalement de l'infrastructure où se

jouent les types de procès de travail et les rapports sociaux de production. Les cultures sont donc intimement liées aux modes de production qui les rendent possibles"¹³.

Les sens qu'une société donne à l'épargne, à l'investissement, à la propriété privée, au processus d'accumulation, aux modes de production, etc. sont déterminés par son background culturel. Les liens entre culture et développement sont tels que les deux notions sont indissociables : le processus de développement est aussi un processus de transformation culturelle.

1.3.2.2. Le climat

Géographiquement, la plupart si pas tous les pays développés se situent dans l'hémisphère Nord, et les pays sous-développés dans l'hémisphère Sud. Ce phénomène suscite des interrogations quant à l'impact du climat sur le développement : le climat tempéré serait-il plus favorable au développement ? A ce jour, il est difficile de prouver scientifiquement une telle affirmation. De surcroît, les progrès réalisés ces dernières années par certains pays de l'hémisphère Sud tendent à prouver le contraire.

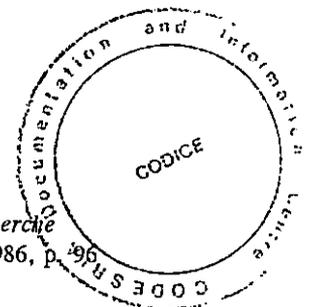
1.3.2.3. La politique

La question de développement naît de la socialité de l'homme. Or la société est une instance politique, où le pouvoir se trouve en situation de monopole : l'accomplissement des choix et des volontés passe par lui. Dès lors, il est clair que le combat contre le sous-développement et pour le développement est un combat politique.

Il a été démontré qu'une nation, si riche soit-elle, ne peut prétendre au développement que si les ressources dont elle dispose sont effectivement mises au service de cet

¹³ OKOLO OKONDA,

Pour une philosophie de la culture et du développement. Recherche d'herméneutique et de praxis africaines, Kinshasa, P.U.Z., 1986, p. 196.



idéal. Le choix du développement est donc un choix politique. C'est ce que pense Albert Tevoedjré quand il écrit que "le changement dépend...d'une nouvelle volonté politique"¹⁴.

I.4. L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Au regard de l'ensemble des critères repris ci-haut, les pays sous-développés sont pauvres. La faiblesse des revenus de la grande majorité de la population fait qu'ils ont une capacité d'épargne et d'investissement quasi nulle. Puisque l'investissement est difficile, si pas impossible du fait de la pauvreté, l'augmentation de la productivité et l'amélioration des revenus qui pourrait s'en suivre sont hypothéquées. On pourrait résumer cette situation en disant que les pays du tiers monde sont pauvres parce qu'ils sont pauvres ; c'est le fameux *cercle vicieux de la pauvreté*.

Pour briser ce cercle vicieux, les économistes ont envisagé et proposé plusieurs solutions. Les solutions internes (incitation à l'épargne, encouragement de la consommation...) sont souvent prises à défaut parce qu'elles s'insèrent dans le cadre du cercle vicieux dont il faut pourtant sortir. C'est pourquoi des solutions externes ont souvent été préférées. Celles-ci sont regroupées sous l'appellation générique d'*aide au développement*.

L'objectif premier de l'aide au développement est, on s'en doute, de contribuer au développement du Tiers Monde. Ses formes sont très diversifiées.

I.4.1. LES FORMES D'AIDE

On distingue deux grandes formes d'aide : l'aide publique et les transferts privés.

¹⁴ TEVOEDJRE Albert, *La pauvreté, richesse des peuples*, Paris, Ed. Ouvrières, 1978, p. 110

I.4.1.1. L'aide publique

Elle se subdivise en aides bilatérale et multilatérale. La première met en rapport un seul Etat développé et un seul Etat sous-développé, tandis que la seconde concerne un groupe d'Etats ou un organisme international.

L'aide publique peut consister en un apport financier (apport des capitaux, dons divers) ou en une assistance technique (formation des cadres, envoi des coopérants, transfert des technologies, etc.).

I.4.1.2. Les transferts privés

Ces transferts ne méritent pas, aux yeux de certains, l'appellation "aide" du fait qu'ils se font au prix du marché. Pour le Comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E., "ne sont considérés comme 'aide' que 'les dons ou prêts accordés par le secteur public, dans le but essentiel d'améliorer le développement économique et le niveau de vie, assortis dans le cas des prêts d'au moins 25% d'éléments de libéralité'¹⁵.

Pour d'autres toutefois, étant donné que l'objectif du développement économique est l'amélioration du niveau de vie de la grande majorité de la population, les apports privés (transactions assorties des conditions commerciales, investissements directs, dons des organismes privés, etc.), dans la mesure où ils contribuent à l'augmentation du PNB per capita, peuvent être considérés comme une aide au développement.

I.5. LA THEORIE DE L'ENDETTEMENT

Revenons au cercle vicieux de la pauvreté : les pays du Tiers monde sont pauvres, nous l'avons dit. Leur PNB est faible et la majorité de leurs populations ont un revenu à peine suffisant pour la subsistance. Pour sortir de la pauvreté, un pays doit accroître sa

¹⁵ Yves BERTHELOT, *L'aide économique*, in *Encyclopaedia universalis, Corpus I*, p. 581, col. 3, Paris, Encyclopaedia universalis, 1985

productivité et pour cela, il doit investir. L'investissement nécessite des capitaux, autrement dit des ressources non immédiatement consommées et qui servent à financer les activités productives devant contribuer à la croissance. Mais nous avons vu que les pays du Tiers monde se caractérisent par une capacité d'épargne très faible. Pour sortir de ce cercle, un apport extérieur des capitaux est nécessaire pour compenser l'insuffisance des ressources internes. C'est le mécanisme de *l'endettement*.

1.5.1. LES DIFFÉRENTES SORTES DE DETTES

Suivant la nature de ses bénéficiaires, la dette peut être *privée* ou *publique*.

1.5.1.1. "*La dette privée*... comprend toutes les dettes contractées par des personnes privées (firmes, collectivités privées, etc.) sans la garantie de l'Etat"¹⁶.

1.5.1.2. "*La dette publique* comprend tous les emprunts contractés par l'Etat, les collectivités publiques ainsi que tous ceux contractés par les sociétés privées et autres avec la garantie de l'Etat et ce, quelle que soit la source de financement des emprunts"¹⁷.

Nous nous intéressons, dans le cadre de ce travail, à la seule dette publique. Celle-ci peut être de deux ordres : *la dette intérieure* et *la dette extérieure*.

1.5.1.3. *La dette intérieure* est constituée des engagements pris auprès des nationaux, qu'il s'agisse des individus, des entreprises ou des institutions financières. Celle-ci est généralement perçue comme une sorte de redistribution de la richesse à l'intérieur des frontières nationales. Ceux qui reçoivent des paiements au titre du principal et des intérêts sont des contribuables qui, leur revenu ayant augmenté, devront prélever un peu plus d'argent pour payer leurs impôts et taxes. Elle n'affecte négativement le PNB que si elle est utilisée par l'Etat à des fins de consommation. Mais si elle est utilisée à des fins d'investissement, elle contribue à la croissance.

¹⁶ B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 88

¹⁷ *Idem*, p. 87-88

1.5.1.4. La dette extérieure est constituée des emprunts contractés par l'Etat ou par les sociétés privées mais avec la garantie de l'Etat, auprès d'autres Etats ou des institutions financières étrangères. Cette dette est celle qui représente un sérieux problème de développement. Son remboursement constitue un transfert de richesse du pays emprunteur vers un autre pays, le pays prêteur, ce qui affecte la capacité d'investissement du premier et influe négativement sur sa croissance économique. C'est cette sorte de dette qui fait l'objet de notre étude.

1.5.2. L'UTILITÉ DE LA DETTE

Nous l'avons vu, la dette extérieure est un appui à la carence des ressources intérieures propres, et dans la mesure où elle est sensée induire la croissance, elle n'a rien de négatif. Dans le cas des pays sous-développés cependant, le poids du service de la dette ainsi que ses effets pervers sont tels que l'on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé de ce moyen de financement. Bekolo-Ebe s'inquiète d'ailleurs de l'évolution divergente entre le financement interne qui tend à diminuer et le financement extérieur toujours croissant. D'où cette question fondamentale : "comment donc expliquer une telle divergence, un tel décalage entre l'analyse théorique de la dette et la pratique de l'endettement dans les pays sous-développés ?"¹⁸.

Pour bien appréhender la question, examinons le statut théorique de la dette et confrontons-le à la pratique de l'endettement.

1.5.3. THÉORIE ET PRATIQUE DE LA DETTE

La dette n'est pas une exclusivité des pays du Tiers monde. Tous les pays ont recours à l'endettement pour stimuler leurs économies, les pays développés plus encore que les pays sous-développés.

¹⁸

Idem., p. 153 - 154

L'objectif premier de l'endettement extérieur est d'aider au "décollage" de l'économie d'un pays ; c'est-à-dire la rendre capable de générer et de maintenir une croissance soutenue, autrement dit d'entretenir son propre développement. C'est ce qui fait dire à Berthelot que la réussite de l'aide est de devenir inutile¹⁹, ou encore à Hollis Chenery et Allen Strout : "...if the LDCs (Less Developed Countries) use their foreign assistance wisely they will eventually be able to stand on their own feet without assistance"²⁰.

Cette analyse partagée par tous les théoriciens est confirmée par la situation des actuels pays développés, qui ont connu des situations de sous-développement même si elles n'étaient pas ainsi nommées et qui ont pu s'en sortir en recourant entre autre à l'endettement extérieur. L'exemple du Plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe après la guerre est là pour nous en convaincre. Les flux financiers externes ont effectivement favorisé, dans ces pays, le développement de l'épargne interne et conduit à une dynamique d'accumulation.

Plus près de nous dans le temps, il y a le cas de Hong Kong, Taïwan et Singapour qui, en s'appuyant sur l'endettement extérieur, ont pu développer leurs capacités internes d'épargne et ont réussi à créer des économies modernes.

Dans les pays sous-développés, cet objectif n'a pas été atteint pour deux raisons majeures :

- 1°) l'endettement des pays sous-développés est intervenu dans une structure productive dépendante : "son orientation est telle que les flux financiers se dirigent essentiellement vers les secteurs directement liés à la métropole, secteurs autour desquels se structure l'économie de la colonie"²¹.

¹⁹ Yves BERTHELOT, *op. cit.*, p. 581, col. 1

²⁰ Cités par R.J. RUFFIN & P.R. GREGORY, *op. cit.*, p. 434

²¹ B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 36

2°) la gestion de la dette n'a pas toujours été optimale. En effet, quand un pays s'endette, l'hypothèse de base est que "la rentabilité marginale de l'investissement doit être supérieure au coût de l'emprunt extérieur, et d'autre part que la faiblesse de l'épargne peut être compensée par un apport de capitaux extérieurs. Il faut donc que le taux de rentabilité soit tel que, d'une part il assure le règlement du coût de l'emprunt, et que d'autre part il génère une épargne interne suffisante pour une diminution progressive de l'endettement"²². Tel n'est pas le cas dans beaucoup de pays sous-développés.

Il apparaît clairement, dès lors, que les ressources extérieures à elles seules ne suffisent pas à créer la croissance. Certaines conditions liées à l'aide doivent être réalisées pour que l'objectif de l'assistance extérieure soit atteint.

1.5.3.1. Les conditions d'endettement

La valeur d'un emprunt extérieur est fortement déterminée par les conditions auxquelles celui-ci est obtenu. Bruno Bekolo-Ebe les regroupe en 3 catégories²³ : les conditions de délai, les conditions d'affectation et les conditions financières.

a) Les conditions de délai : il s'agit aussi bien des *délais de mobilisation*, c'est-à-dire le décalage entre la signature des engagements et les décaissements effectifs, que de *la durée du prêt*, c'est-à-dire de son terme. "Le délai de mobilisation détermine la plus ou moins grande facilité pour l'emprunteur d'obtenir les fonds demandés", tandis que "la durée du prêt détermine... la nature des charges et même le régime d'amortissement du prêt".

b) Les conditions d'affectation : Si l'affectation du prêt est "*contraignante*", c'est-à-dire si "l'emprunteur ne peut en aucun cas modifier l'orientation initiale de l'emprunt", cela pose un double problème : "l'intégration des financements à l'ensemble de la politique de développement et [de] correction en cas d'évolution de la conjoncture".

²² *Idem*, p. 230 - 231

²³ Lire à ce sujet *Idem*, p. 126 - 131

c) **Les conditions financières** : sont les plus déterminantes car elles influent directement sur les charges financières liées aux engagements contractés. Il s'agit du taux d'intérêt, des diverses commissions, du niveau de l'élément de libéralité ou don, et des charges du caractère lié ou non du prêt.

- * **Le taux d'intérêt** dépend de la nature des prêts, de la source des créances, des objectifs du prêteur et du terme de l'emprunt.
- * **Les diverses commissions** dépendent de l'appréciation des risques encourus par le prêteur. Ceux-ci peuvent être de deux ordres : *le risque du crédit* (impossibilité pour l'emprunteur de payer sa dette, reniement total des engagements...) et *le risque de liquidité* (risques de trésorerie).
- * **L'élément de libéralité ou don** au sens de l'aide au développement n'est significatif que s'il représente au moins 25 %.
- * **La liaison des prêts** est l'obligation faite à l'emprunteur de dépenser les sommes reçues dans le pays prêteur, ce qui conduit à des charges supplémentaires liées à la surfacturation, aux pratiques de haut prix et aux comportements de monopole.

Cet ensemble de conditions détermine donc la valeur d'un prêt, et plus celles-ci sont mauvaises, plus elles entraînent un alourdissement des charges liées à la dette et, en définitive, du volume de l'endettement.

Les conditions d'endettement se sont détériorées gravement depuis quelques années: du fait des politiques d'ajustement imposées aux pays sous-développés, ceux-ci s'endettent de plus en plus, non pas pour investir mais pour payer leurs dettes. Pour cela, ils recourent de plus en plus massivement aux sources privées, avec comme conséquences l'aggravation des conditions d'emprunt (échéances plus courtes, taux d'intérêts plus élevés, etc.). Ce qui crée un nouveau cercle vicieux : celui de l'endettement.

I.5.3.2. Les réaménagements de la dette

Face aux difficultés de plus en plus nombreuses et graves des pays endettés à honorer leurs engagements, un certain nombre de mécanismes ont été mis en place, en vue de leur faciliter la tâche. Ils sont regroupés en cinq types : la transformation, l'allègement, le rééchelonnement, la consolidation et le refinancement²⁴.

a) La transformation : comme son nom l'indique, ce mécanisme consiste à transformer des prêts en subventions, dans le cadre de certains accords bi ou multilatéraux d'aide au développement, cela dans le but de soulager la balance des paiements du pays endetté.

b) L'allègement : Il s'agit d'une remise partielle ou totale de la dette, la remise pouvant porter uniquement sur les amortissements ou sur les intérêts, ou alors sur l'ensemble de la dette.

c) Le rééchelonnement : est un ajournement des charges liées aux engagements, ce qui permet au débiteur de différer les transferts pendant une période de grâce fixée dans l'accord de réaménagement. Ce mécanisme comporte un aspect négatif très important qui est l'alourdissement du volume de la dette dû à la capitalisation des intérêts.

d) La consolidation se traduit par l'établissement d'un nouveau calendrier de paiement, avec possibilité de rédéfinition de l'amortissement et, très souvent, d'une période de grâce.

e) Le refinancement consiste en un maintien de l'échéancier existant, mais le créancier met à la disposition du débiteur de l'argent frais pour lui permettre de faire face aux échéances actuelles. Ce type de réaménagement entretient un mécanisme de dette perpétuelle.

²⁴*Ibidem*, p. 255 - 256

I.5.3.3. Les problèmes liés à la gestion de la dette

L'efficacité de la politique d'endettement est tributaire, dans une large mesure, de la manière dont celle-ci est gérée. Or dans ce domaine comme dans les autres, les difficultés sont nombreuses.

L'étude de la question de l'endettement extérieur des pays sous-développés révèle un certain nombre de problèmes relatifs à la gestion, dont l'impact sur le volume de la dette est loin d'être négligeable. Parmi ceux-ci, le plus important est certainement celui de l'évaluation précise du volume global de la dette. En effet, pour plusieurs raisons, la plupart de pays sous-développés ne tiennent pas de statistiques précises de la dette. Cela peut être dû à la multiplicité des centres d'engagement et d'ordonnement, à l'exclusion de certains types de dettes, notamment celles relatives à la coopération militaire, à la différence des méthodes d'évaluation entre organes de l'Etat traitant de la dette (ministère des finances, banque centrale, office de gestion de la dette, etc.).

L'évaluation insuffisante ou incorrecte du volume réel de la dette a comme conséquence majeure de rendre difficile l'appréciation de la pression du service de la dette sur l'économie du pays. Cela peut pousser le pays soit à s'endetter en dessous de sa capacité réelle d'endettement, soit à se surendetter. Dans les deux cas, ce pays compromet ses chances de croissance.

Les autres problèmes ayant trait à la gestion de la dette concernent les choix économiques ou l'orientation des prêts reçus, le recours excessif à des prêts extérieurs à des conditions prohibitives, le recours massif aux réaménagements avec les conséquences négatives susévoquées, l'affectation des prêts reçus à des fins de consommation ou de dilapidation, etc.

I.5.4. THEORIE DE LA CROISSANCE AVEC ENDETTEMENT²⁵

Les difficultés des pays endettés à faire face à leurs obligations ont poussé certains auteurs à s'interroger sur le rôle de la dette dans le processus de la croissance économique. Ces réflexions ont conduit à l'élaboration de modèles qui tentent d'expliquer de quelle manière la dette peut s'intégrer dans l'économie du pays débiteur et contribuer à son essor.

Plusieurs modèles ont été ainsi élaborés (Quayum, Loser-Peltier, Goran Ohlin, Avramovic, etc.). Dans le cadre de ce travail, nous présentons succinctement celui dit de *Loser-Peltier*. Il s'agit en fait du modèle de Loser, dont Peltier a construit une version plus simplifiée.

Ce modèle vise à obtenir "le transfert net maximum qui puisse être maintenu dans le temps, tandis que les autres politiques économiques doivent ajuster le compte courant de la balance des paiements en accord avec les possibilités d'accès à moyen terme aux emprunts extérieurs²⁶".

La préoccupation de Loser est de maintenir la croissance tout en assurant le service de la dette et l'équilibre extérieur de la balance des paiements. Pour cela, il faut parvenir à une allocation optimale des ressources, tout en coordonnant la politique d'endettement avec les autres instruments de la politique économique.

La stratégie de croissance proposée dans ce modèle est fondée sur le développement des exportations et la substitution aux importations.

²⁵ Lire B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 203 - 213 pour ce point.

²⁶ LOSER C.M., *External debt management and balance of payments policies*, IMF Staff papers, mars 1977, cité par B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 204

D'après Loser, deux hypothèses sont envisageables dans l'endettement :

1°) Le débiteur peut s'endetter indéfiniment. C'est l'hypothèse de l'accès libre aux sources des prêts.

2°) L'emprunt est soumis à des contraintes. C'est l'hypothèse de l'accès limité aux sources de prêts.

1° Hypothèse de l'accès libre aux sources des prêts

Soit une position d'équilibre de départ. Si à partir de cette position, les flux nets des capitaux s'accroissent de manière exogène et que le secteur public accroît ses investissements, l'ajustement interne s'effectue à un niveau supérieur à celui du volume de fonds étrangers disponibles. Dès lors, l'équilibre de la balance des paiements sera facteur de la proportion des importations dans le programme financé sur emprunts :

- si tous les fonds sont affectés à de nouvelles importations, la balance des paiements ne sera pas perturbée, son déséquilibre étant couvert par les flux nouveaux de capitaux extérieurs. A l'intérieur, si les importations supplémentaires sont absorbées sans difficultés, il n'y aura pas d'effet sur les prix.

- mais si les flux des capitaux extérieurs servent totalement ou partiellement à financer les dépenses en produits domestiques, cela entraînera un accroissement des réserves dont les conséquences peuvent être, faute d'une politique monétaire dynamique, l'accroissement de la masse monétaire, l'élévation des prix et du revenu, finalement l'accroissement supplémentaire de la demande d'importations et l'aggravation du déficit extérieur.

Pour que l'emprunt extérieur entraîne la croissance du revenu national, il faut qu'il soit en grande partie utilisé pour l'accroissement de l'investissement et, de préférence, qu'il soit affecté au secteur public. De plus, la productivité du capital emprunté doit être supérieure aux charges de l'emprunt et une faible partie seulement du revenu résultant de cet investissement doit être consacrée au remboursement des emprunts antérieurs.

2° Hypothèse de l'accès limité aux sources des prêts

Les contraintes à l'accès au financement extérieur peuvent être liées au volume limité des fonds à emprunter, aux conditions d'emprunt, aux exigences du prêteur, à la nécessité de réduire le déficit, etc. Ces contraintes justifient l'écart qui surgit entre les besoins de financement et l'accès aux capitaux extérieurs et obligent le pays emprunteur soit à revoir ses objectifs de croissance, soit à prendre des mesures économiques internes qui lui permettent de s'adapter (à ces contraintes).

Cette hypothèse est la plus réaliste car c'est celle qui correspond à la situation du marché des capitaux.

Losier propose, comme mesure de politique économique, le recours à des "mesures fiscales et monétaires restrictives, pour permettre un ajustement entre les dépenses et le revenu de manière à ramener le déficit au niveau des financements disponibles"²⁷. Pour résorber le déficit de la balance des paiements, il préconise d'orienter les investissements en priorité vers les secteurs d'exportation et de substitution aux importations. Pour cela, la demande interne des produits exportables sera découragée, en même temps que seront prises des mesures d'incitation à l'exportation. Une politique du change susceptible de drainer les ressources vers les secteurs d'exportation et de substitution, ainsi qu'une politique restrictive du crédit pour réduire les dépenses domestiques et accroître les exportations, accompagneront ces mesures.

I.6. LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS ET LA DETTE DU TIERS-MONDE

De nos jours, il est impossible de parler de la dette extérieure sans évoquer deux organismes dont le rôle, quoique diversement apprécié, reste cependant déterminant. Il s'agit de la Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement (BIRD), mieux connue sous le nom de Banque mondiale, et du Fonds Monétaire International

²⁷ B. BEKOLO-EBE, *op.cit.*, p. 206

(FMI). Ces deux institutions sont également dites "de Bretton Woods", du nom de la ville de l'Etat du New Hampshire (Etats Unis d'Amérique) où elles ont vu le jour.

Depuis leur création, ces deux institutions ont pris une très grande importance dans la mesure où elles semblent avoir été créées pour régir l'économie mondiale. Leurs actions donnent de plus en plus lieu à de vives critiques, surtout de la part des pays en développement. Il nous semble donc important d'en parler brièvement pour comprendre tant soit peu les polémiques liées à leur rôle dans la problématique de la dette.

1.6.1. LA BIRD

A l'origine, la BIRD fut créée pour garantir les capitaux privés et les encourager à s'engager dans la reconstruction des pays dont les économies avaient été détruites par la guerre, ainsi que dans le développement des pays les moins avancés. Ce n'est qu' "*à défaut de capitaux privés à des conditions raisonnables*"²⁸ qu'elle pouvait intervenir par des prêts directs.

Son rôle dans la reconstruction de l'Europe s'est trouvé fortement atténué du fait du Plan Marshall ; et on peut considérer que cette reconstruction est à ce jour achevée. Cela fait que la Banque se consacre presque exclusivement aujourd'hui au développement des pays les moins avancés en garantissant des prêts, en finançant ou en participant au financement des projets définis.

Ce que lui reprochent les pays concernés, c'est d'être devenue "une banque comme les autres", qui octroie des crédits aux conditions du marché, conditions qui ne sont pas de nature à favoriser la croissance et le développement.

²⁸

Encyclopaedia Universalis, Corpus 7, p. 6, col. 3

I.6.2. LE FMI

Quant au FMI, son rôle est essentiellement monétaire. Ses fondateurs lui avaient assigné comme objectif principal de "... contribuer au bon fonctionnement du système monétaire international de Bretton Woods en aidant les pays membres à maintenir le taux de change de leurs monnaies dans les limites convenues, grâce à des prêts à moyen terme en devises"²⁹. L'article premier de ses statuts mentionne, en son cinquième point, comme objectif : "donner confiance aux membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale"³⁰.

Si, d'après les économistes, le rôle du FMI est jugé capital dans le maintien de la stabilité du système économique mondial, il n'est pas ainsi perçu dans les pays du Tiers monde. Ce rôle est très controversé et même contesté dans certains pays où les interventions du Fonds ont donné lieu à des émeutes (Egypte en 1977, Pérou en 1979, Maroc en 1981 et 1982, Tunisie en 1984...).

Le FMI intervient dans les pays qui acceptent de se mettre en programme avec lui, pour tenter de rétablir l'équilibre de leur balance des paiements. Ces interventions, quoique critiquées, s'avèrent quasi-inévitables dans la mesure où les pays concernés n'ont pas d'alternatives acceptables pour faire face à la rupture des grands équilibres macro-économiques internes. Au demeurant, comme écrit Marie-France l'Héritau, "... même si le gouvernement d'un pays est en mesure de formuler un plan alternatif à celui du FMI et doté de la même viabilité intrinsèque, il reste que c'est le 'sceau' d'approbation du Fonds qui catalyse l'ensemble des financements contribuant effectivement à rendre l'ajustement moins coûteux en terme de croissance"³¹.

²⁹ Marie-France L'HERITEAU, *Le Fonds monétaire international et les pays du tiers monde*, Paris, PUF, p. 47

³⁰ *Idem*, p. 201

³¹ *Idem*, p. 187 - 188

I.7. LES FONDEMENTS THEORIQUES DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

La controverse dans les interventions du FMI naît généralement de la mise en oeuvre de son très célèbre "*programme d'ajustement structurel*" (PAS). Celui-ci est composé des éléments suivants :

- "- une dévaluation de la monnaie (pour décourager les importations et encourager les exportations);
- des réductions draconiennes des dépenses publiques, particulièrement au niveau social;
- l'élimination des subventions à la consommation y compris la consommation alimentaire;
- la privatisation des entreprises publiques et/ou une augmentation de leurs tarifs (électricité, eau, transports, etc.);
- l'élimination du contrôle des prix;
- la 'gestion de la demande' (soit une réduction de la consommation) assurée par le plafonnement des salaires;
- la restriction du crédit;
- l'augmentation des impôts et des taux d'intérêt;
- le tout afin de faire baisser le taux d'inflation"³².

L'hypothèse qui soutend les PAS est que le déséquilibre de la balance des paiements traduit en fait la rupture des grands équilibres internes, et cet ensemble de mesures est destiné à faciliter l'ajustement de l'économie du pays concerné. Globalement, celles-ci visent à réduire le déficit public, équilibrer le budget de l'Etat et redresser la balance des paiements :

- *la dévaluation de la monnaie* : la dépréciation de la monnaie nationale face aux devises étrangères rend les prix des produits locaux plus compétitifs, tandis que les prix à

³² J. DE LAROSIERE, *Adjustment Programs Supported by the Fund : Their Logic, Objectives and Results in the Light of Recent Experience*; Cheryl PAYER, *The IMF in the 1980, : What has it learned and what have we learned about it ?*, cités par Susan GEORGE, *Jusqu'au cou. Enquête sur la dette du tiers monde*, Paris, La Découverte, 1988, p. 80

l'importation augmentent. L'effet escompté en dévaluant est d'encourager les exportations et de décourager les importations.

- *les réductions des dépenses du secteur social* (santé, éducation...), de même que la suppression des subventions à la consommation (dont la consommation alimentaire) et la privatisation des entreprises publiques doivent conduire à la réduction des dépenses budgétaires (subventions étatiques) et à la diminution du déficit de l'Etat. La réduction des effectifs de la fonction publique est à placer dans la même perspective.

- *l'augmentation des impôts et des taux d'intérêt* a pour objectif l'accroissement des recettes. Ce qui, associé aux mesures ci-dessus de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes d'exportation, devrait conduire à l'équilibre du budget de l'Etat.

- *la restriction du crédit bancaire* vise à combattre les tensions inflationnistes qui auraient pour origine une trop grande liquidité de l'économie ne correspondant pas aux volumes de biens produits et disponibles. "Cette liquidité abondante a un double effet : à l'intérieur celui d'accroître les tensions inflationnistes et la propension à consommer, à l'extérieur celui d'augmenter la demande de biens importés, de diminuer la production disponible pour les exportations et les réserves en devises"³³. La restriction du crédit bancaire est sensée induire à terme une réduction des liquidités et permettre la reconstitution des réserves.

Ces mesures à caractère monétaire et budgétaire s'accompagnent habituellement d'autres mesures tendant à favoriser l'investissement étranger. Celles-ci concernent essentiellement la libéralisation du taux de change et les exonérations fiscales.

On attend de l'assainissement du cadre macro-économique et de l'afflux d'investissements extérieurs la croissance économique.

33

S. GEORGE, *op. cit.*, p. 307

Les critiques généralement adressées au FMI portent sur l'efficacité de ces mesures et sur leurs conséquences :

- Au nom du libéralisme et de l'interdépendance, le FMI favorise l'extraversion des économies sous-développées, alors que l'extraversion, du fait de la dépendance extérieure qui s'ensuit, entraîne un déséquilibre de ces économies. L'extraversion n'est pas un mode de croissance viable en soi. Elle s'appuie sur la spécialisation internationale, qui a montré ses limites avec les problèmes de détérioration des termes de l'échange et de l'instabilité des recettes d'exportation ;
- L'ensemble des mesures d'ajustement vise à réduire les dépenses publiques et à augmenter les recettes, surtout les recettes en devises. La principale préoccupation du FMI semble être l'accroissement de la capacité du pays à rembourser sa dette extérieure ;
- Le fait que le FMI impose des conditions aussi rigides aux pays sous-développés, pendant qu'il est incapable de faire respecter par les pays développés les "règles du jeu", laisse ouvertes certaines interrogations sur ses vrais objectifs et sur sa neutralité. Ainsi, la libéralisation du commerce international, condition jugée nécessaire par le FMI pour le modèle du "développement extraverti" qu'il préconise, n'est pas respectée par les pays développés qui se livrent à des pratiques protectionnistes (cas des U.S.A., du Japon, de la France, et de toutes les grandes puissances économiques). Sa recommandation concernant l'augmentation des flux financiers au titre d'aide publique au développement n'a pas plus d'effet, et l'objectif de voir cette aide atteindre 0,70% du PNB des pays riches n'a jamais été atteint.
- Le FMI se préoccupe très peu des conséquences de ses mesures. Il s'agit, entre autres au plan économique, des effets négatifs sur d'autres variables tels le revenu global ou le niveau de prix. De manière générale, les mesures d'ajustement entraînent un ralentissement de l'activité économique, autrement dit une récession qui est censée être transitoire mais dont très peu de pays ont pu sortir ;

-
- Au plan social, les programmes d'ajustement, souvent appelés "programmes d'austérité" au grand damne du FMI, se traduisent par moins de justice sociale : augmentation du nombre de sans-emploi, accroissement des inégalités de revenus du fait d'une certaine redistribution qui s'opère au profit des secteurs liés à l'extérieur, baisse sensible du pouvoir d'achat de la grande majorité, etc.

En définitive, le fait que depuis 1984, les transferts nets soient globalement en faveur des pays développés sans que cela n'entraîne une totale reconsidération de la politique du Fonds, explique la méfiance dont font preuve beaucoup de pays en développement et la remise en cause de ses objectifs déclarés.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II. L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

II.1. HISTORIQUE DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA RDC

Il est important, pour mieux comprendre les problèmes auxquels la République Démocratique du Congo est actuellement confrontée en rapport avec son endettement extérieur, de remonter les origines de cette dette et d'étudier son évolution dans le temps.

La dette publique extérieure est constituée de l'ensemble des emprunts à charge du trésor public et qu'on appelle *dette directe*, ainsi que des emprunts privés garantis par l'Etat et qu'on appelle *dette indirecte*.

II.1.1. ORIGINES ET EVOLUTIONS DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA RDC

Les origines de la dette extérieure de la RDC sont à chercher dans la charte coloniale. La loi du 18 octobre 1908, faisant suite au traité de cession du 28 novembre 1907 aux termes duquel le Roi cédait à la Belgique sa propriété privée, stipule que le Congo supportera seul le poids de la dette. Est ainsi mise à charge de la nouvelle colonie la dette relative à l'occupation et la mise en valeur du Congo, occupation et mise en valeur qui se sont faites pour le compte privé du Roi Léopold II ! C'est ainsi qu'en 1908 à la proclamation de l'Etat Indépendant du Congo, celui-ci se retrouve déjà endetté pour 121.997.260 francs congolais de l'époque.

L'endettement va se poursuivre de manière assez raisonnable, jusqu'en 1949. A partir de cette année, avec la mise en oeuvre du premier plan décennal de développement 1949 - 1959, le recours à l'endettement s'amplifie, comme le montre le tableau II.1. repris ci-dessous.

Comme on peut le constater, en dix ans (1949 - 1959), la dette publique est passée de 3,7 milliards à 43,7 milliards, soit une augmentation de 40 milliards. Il n'est

pas inutile de rappeler que toutes les charges de cette dette incombait au seul Etat congolais. Au 30 juin 1960, la dette congolaise s'élevait à 45,4 milliards de francs.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau II.1. Dette publique directe, encours au 31/12/1908 - 1960 (en francs congolais courants)

ANNÉE	DETTE CONSOLIDÉE						DETTE FLOTTANTE	TOTAL GÉNÉRAL
	FB	FC	FC/FB	\$ US	FS	TOTAL		
1908	104.090.200,00					104.090.200,00	17.907.060,00	121.997.260,00
1909	120.628.200,00					120.628.200,00	14.500.000,00	135.128.200,00
1910	120.565.200,00					120.565.200,00	21.500.000,00	142.065.200,00
1911	130.502.700,00					130.502.700,00	28.415.000,00	158.917.700,00
1912	150.431.700,00					150.431.700,00	62.544.469,45	212.976.169,45
1913	155.358.200,00					155.358.200,00	90.437.475,00	245.795.675,00
1914	175.281.700,00					175.281.700,00	104.062.250,00	279.343.950,00
1915	175.281.700,00					175.281.700,00	106.212.400,00	283.494.100,00
1916	175.281.200,00					175.281.200,00	124.170.433,24	299.452.133,24
1917	175.281.700,00					175.281.700,00	162.934.768,21	338.216.468,21
1918	175.281.700,00					175.281.700,00	160.776.768,21	336.058.468,21
1919	249.850.700,00					249.850.700,00	168.717.068,21	418.567.768,21
1920	249.753.200,00					249.753.200,00	178.861.535,00	428.614.735,00
1921	324.652.700,00					324.652.700,00	178.861.535,00	503.514.235,00
1922	324.548.200,00					324.548.200,00	243.861.535,00	568.409.735,00
1923	324.438.709,00					324.438.709,00	240.961.535,00	565.400.235,00
1924	310.685.700,00					310.685.700,00	337.311.535,00	647.997.235,00
1925	930.719.838,71					930.719.838,71	209.222.000,00	1.139.941.838,71
1926	1.773.195.383,71					1.773.195.383,71	135.624.000,00	1.908.819.383,71
1927	1.770.411.383,71					1.770.411.383,71	122.639.600,00	1.893.050.983,71
1928	1.764.490.883,71					1.764.490.883,71	64.139.900,00	1.828.580.783,71
1929	1.764.771.883,71					1.764.771.883,71	263.020.500,00	2.027.292.383,71
1930	1.760.838.883,71					1.760.838.883,71	621.022.000,00	2.381.860.883,71
1931	1.757.277.383,71					1.757.277.383,71	983.512.400,00	2.740.789.783,71
1932	2.371.803.883,81					2.371.803.883,81	1.027.828.604,00	3.399.632.487,71
1933	2.367.639.883,71					2.367.639.883,71	1.609.564.100,00	3.977.203.983,71
1934	2.363.218.883,71					2.363.218.883,71	1.207.273.500,00	3.507.492.383,71
1935	2.824.355.383,71					2.824.355.383,71	1.110.677.100,00	3.935.032.483,71

ANNÉE	DETTE CONSOLIDÉE						DETTE FLOTTANTE	TOTAL GÉNÉRAL
	FB	FC	FC/FB	\$ US	FS	TOTAL		
1936	4.050.251.274,85	-	-	-	-	4.050.251.274,85	1.080.002.100,00	5.130.253.37485
1937	4.053.324.825,81	-	-	-	-	4.053.324.825,81	645.503.900,00	4.698.728.72585
1938	4.014.100.371,94	-	-	-	-	4.014.100.371,94	418.504.400,00	4.432.604.77194
1939	4.005.757.029,48	-	-	-	-	4.005.757.029,48	480.004.40000	4.485.761.42948
1940	3.970.831.523,59	-	-	-	-	3.970.831.523,59	526.003.600,00	4.496.835.12350
1941	3.968.115.570,04	-	-	-	-	3.968.115.570,04	588.206.600,00	4.536.322.17004
1942	3.943.732.191,54	-	-	-	-	3.943.732.191,54	561.207.300,00	4.504.939.49154
1943	3.917.692.419,43	-	-	-	-	3.917.692.419,43	553.208.900,00	4.470.901.31943
1944	3.907.011.489,68	-	-	-	-	3.907.011.489,68	415.710.700,00	4.322.722.18988
1945	3.862.241.512,25	-	-	-	-	3.862.241.512,25	23.511.300,00	3.885.725.81225
1946	3.835.433.061,69	-	-	-	-	3.835.433.061,69	159.000,00	3.835.448.96160
1947	2.803.350.915,01	-	-	-	-	2.803.350.915,01	1.405.017.300,00	4.208.368.21501
1948	2.774.884.606,78	-	-	-	-	2.774.884.606,78	1.400.020.000,00	4.174.905.50678
1949	2.744.989.761,45	145.000.000	-	-	-	2.889.989.761,45	800.022.200,00	3.690.011.96145
1950	2.693.512.943,00	525.000.000	2.327.463.000	-	696.000.000	6.241.975.943,00	2.245.025.000,00	8.487.001.74300
1951	2.307.356.400,00	760.000.000	2.327.463.000	88.900.000,00	696.000.000	6.179.712.400,00	4.400.003.700,00	10.579.723.10000
1952	2.292.989.400,00	900.000.000	2.327.463.000	1.318.920.800,00	696.000.000	7.535.373.200,00	7.445.005.400,00	14.980.378.60000
1953	2.277.990.400,00	900.000.000	2.327.463.000	2.395.065.293,00	2.070.000.000	9.970.518.693,00	5.388.385.400,00	15.358.904.09300
1954	2.262.436.900,00	3.647.630.000	4.547.463.000	2.841.133.302,50	2.070.000.000	15.368.663.202,50	5.965.006.328,40	21.333.669.53090
1955	2.246.252.900,00	6.939.630.000	6.647.243.000	2.838.355.177,50	2.070.000.000	20.741.481.077,50	5.707.004.300,00	26.448.485.37750
1956	3.685.062.285,00	9.519.630.000	8.481.690.000	2.816.075.152,50	2.754.000.000	27.256.457.404,50	5.460.003.500,00	32.716.460.90450
1957	3.667.223.452,00	10.404.630.000	8.216.215.000	2.681.949.552,50	2.754.000.000	27.724.018.004,50	3.867.113.378,00	31.591.181.38250
1958	3.486.603.327,00	12.104.030.000	11.950.662.000	4.292.154.812,50	2.754.000.000	34.588.050.199,50	7.963.279.516,06	42.551.329.71556
1959	1.299.852.327,00	12.804.610.000	11.562.119.000	5.631.883.124,00	2.696.000.000	35.994.484.451,00	7.726.000.000,00	43.720.484.45100
1960								
30/06	1.261.896.327,00	10.848.230.000	10.459.839.000	6.929.707.664,50	2.696.000.000	34.195.672.991,50	11.233.700.456,00	45.429.373.44750

Source : OGEDEP, Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre, Tableau I

Le 30 juin 1960, le pays devient politiquement indépendant. Cette indépendance est immédiatement suivie de troubles socio-politiques qui empêchent la mise en chantier d'importants projets de développement pouvant faire appel au financement extérieur. De toutes les façons, la gravité des troubles est telle qu'aucun créancier ne peut raisonnablement investir ses capitaux dans un pays à l'avenir aussi incertain. Signalons cependant deux emprunts, allemand et américain, respectivement de 10 millions de DM et 29 millions de dollars américains, obtenus à titre exceptionnel en 1965³⁴.

Cette absence de recours aux crédits extérieurs va se poursuivre jusqu'en 1968, malgré la pacification intervenue entre 1965 et 1967. De 1968 à 1971, l'endettement extérieur de la RDC reste relativement modéré et l'évolution de l'encours de la dette enregistrée pendant cette période est due plus à l'acceptation par la RDC de prendre en charge la dette coloniale qu'à de nouveaux crédits. Cette évolution est présentée dans le Tableau II.2.

Tableau II.2. : *Evolution de la dette extérieure de la RDC, 1968-1971, (en millions de Zaires. Taux de change : 1 zaires = 2 \$US)*

Année	ENCOURS	SERVICE
1968	125.062	14.181
1969	141.128	18.151
1970	88.159	17.825
1971	157.059	27.508

Source : OGEDEP, *Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre*, dossier élaboré dans le cadre de la Conférence Nationale Souveraine, Kinshasa, 1991, p. 4

Le début de la décennie 70 sera marqué par un événement majeur : c'est le premier boom pétrolier, qui entraîne un accroissement considérable du volume des pétrodollars. Les pays détenteurs de ces nouveaux et abondants capitaux vont accorder des facilités

34 OGEDEP, *Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre*, dossier élaboré dans le cadre de la C.N.S., Kinshasa, Août 1991, p. 4

financières aux pays sous-développés, officiellement sous le couvert de la première décennie du développement décrétée par l'Organisation des Nations Unies, mais en réalité dans le souci primordial de recycler ces capitaux.

Par ailleurs, l'essor de l'économie mondiale en ce début de décennie se caractérise aussi par un relèvement spectaculaire des cours des matières premières, consécutif à la hausse spectaculaire du prix du brut. Les pays producteurs, convaincus que cette évolution sera durable, se lancent dans d'importants plans d'investissements qui font massivement recours aux marchés internationaux des capitaux.

La conjugaison de ces deux facteurs va pousser la RDC à s'engager dans une politique ambitieuse d'endettement extérieur. Entretemps, les cours des matières premières se sont effondrés : " le cuivre voit l'évolution de ses cours passer de l'indice 168 au premier trimestre 1974 à 194 au deuxième trimestre, 123 au troisième trimestre, 98 au quatrième trimestre, et 90 au premier trimestre 1975 "³⁵. Les cours des autres produits d'exportation subissent la même évolution. Cette situation va entamer très sérieusement la capacité du Pays à servir la dette.

Les difficultés de la balance des paiements vont pousser le Pays à négocier avec ses différents partenaires extérieurs le réaménagement de sa dette. C'est ainsi qu'à partir de 1976 débute la longue série des rééchelonnements successifs qui, associé au manque de rigueur dans la politique d'endettement, entraîneront l'accroissement vertigineux du volume de la dette extérieure, qui passera de plus de 300 millions de dollars américains en 1971, à près de 9 milliards en 1989, année du dernier rééchelonnement. L'encours au 31 décembre 1990 s'élevait à 9.285,90 millions de dollars, répartis comme suit :

35 Centre de planification des projections et de politiques relatives au développement, Secrétariat de l'O.N.U., *Etude sur l'économie mondiale en 1974*, 2ème partie : *La conjoncture économique*, p. 187; tableau 53. Cité par B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 61

Tableau II.3. Encours de la dette extérieure de la RDC au 31 décembre 1990 (en millions de dollars)

CREANCIERS	MONTANTS
Club de Paris	6.760,61
Club de Kinshasa	277,93
Institutions multilatérales	1.749,58
Club de Londres	349,14
Trust Banque mondiale/Gecamines	138,14
Autres paiements	10,50
TOTAL	9.285,90

Source : OGEDEP, *Rapport annuel. Exercice 1990*, mai 1992, p. 19

II.1.2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT EXTERIEUR DE LA RDC

La RDC, comme tous les pays sous-développés, s'est lancée dans la politique d'endettement extérieur dans le but essentiel d'assurer une croissance durable de son économie. Pour cela, le pays devait créer des infrastructures modernes et mettre en place des structures capables d'influer positivement sur l'accroissement de sa productivité. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, il est difficile pour un pays, quel qu'il soit, particulièrement pour les pays du Tiers monde, de réaliser pareil programme grâce à ses ressources propres. C'est ce qui justifie le recours à l'épargne extérieure conçue comme un appoint aux ressources locales, insuffisantes.

II.2. LA STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA RDC

II.2.1. REPARTITION DE LA DETTE EXTERIEURE PAR CREANCIERS

La répartition de la dette extérieure de la RDC par créanciers au 30 juin 1991 est présentée dans le tableau II.3.

De l'examen de ce tableau, il se dégage les constats suivants :

- 1°) Le montant total des engagements contractés par la RDC à cette date s'élève à 14.072,76 millions de dollars américains ;
- 2°) La RDC a pu effectivement mobiliser 88% de ce montant. Les utilisations s'élevaient donc à 12.374,95 millions de dollars américains ;
- 3°) Le solde restant à mobiliser sur l'ensemble des engagements signés s'élevait à 1.697,81 millions de dollars américains, soit 12% ;
- 4°) Les sommes versées au titre de remboursement du principal représentaient, à cette date, un total de 3.686,08 millions de dollars américains ;
- 5°) L'encours s'élevait par conséquent à 8.688,87 millions de dollars américains.
- 6°) La plus grosse créance était détenue par les pays de l'O.C.D.E. avec 45% de l'encours, parmi lesquels les Etats Unis d'Amérique à eux seuls détiennent 17,5%, la France 14,4%, l'Italie 9,2%, la République Fédérale d'Allemagne 8,8% et la Belgique 8,3%. Puis viennent les organismes internationaux (BAD, IDA- FIDA, FAD, etc.) avec 1.825,73 millions de dollars, soit 21% de l'encours total.

Tableau II.3. Structure de la dette extérieure de la RDC au 30 décembre 1991, Répartition par créanciers (en millions de dollars américains).

Pays Créanciers	Engagements initiaux	Utilisations	Principal remboursé	Encours	Solde à utiliser
Org. internat.	3.461,29	2.233,94	408,21	1.825,73	1.227,35
Autriche	102,05	101,92	43,12	58,80	0,13
Belgique	1.187,09	1.128,77	405,60	723,17	58,32
France	2.054,57	1.916,79	663,54	1.253,25	137,78
Allemagne F.	1.170,54	1.098,33	331,54	766,79	72,21
Italie	1.145,92	1.111,30	311,04	800,26	34,62
Pays-Bas	364,46	364,46	111,66	252,80	0
Norvège	34,57	34,57	14,94	19,63	0
Suède	156,67	156,67	46,95	109,72	0
Suisse	61,02	61,02	23,40	37,62	0
Royaume-Uni	273,79	273,79	122,81	150,98	0
Luxembourg	30,93	0	0	0	30,93
Espagne	3,00	3,00	0	3,00	0
Yougoslavie	55,76	55,76	24,20	31,56	0
Libye	105,00	105,00	105,00	0	0
Canada	44,61	44,61	13,88	30,73	0
U.S.A.	2.494,41	2.403,33	881,75	1.521,58	91,08
Israël	8,00	8,00	0	8,00	0
Koweït	48,55	48,55	0	48,55	0
Arabie S.	61,70	18,70	0	18,70	43,00
Emirats A.U.	299,99	299,99	28,55	271,44	0
Japon	468,30	467,36	79,41	387,95	0,94
Chine	37,81	36,36	16,89	19,47	1,45
Accord de Londres	402,73	402,73	33,59	349,14	0
Total au 30/06/1991	14.072,76	12.374,95	3.686,08	8.688,87	1.697,81

Source : OGEDEP, *Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre*, Annexe II

On peut noter, par ailleurs, que la dette extérieure congolaise est essentiellement publique. C'est ce qui explique le rôle important que joue de plus en plus le *Club de Paris* dans le problème de la dette extérieure de la RDC³⁶. Le Club de Paris est un cadre informel constitué par les créanciers publics, c'est-à-dire les représentants des gouvernements prêteurs, au sein duquel ils se concertent "pour fixer les termes et les conditions du réaménagement"³⁷. Les créanciers privés (les banques commerciales), eux, sont regroupés au sein du *Club de Londres*. Un troisième club créé sur l'initiative de la

36 KAWATA Bualum, *L'endettement extérieur du Zaïre*, in *Zaïre-Afrique* (1989), n° 237, p. 356

37 B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 257

RDC et appelé *Club de Kinshasa*, regroupe les créanciers privés non assurés par un organisme gouvernemental, les banques privées non membres du Club de Londres, et certains gouvernements non membres du Club de Paris.

Ce rôle prépondérant du Club de Paris s'est traduit par la conclusion de neuf accords de rééchelonnement depuis 1976, contre un seul pour le Club de Londres (en 1980), dont les détails sont repris dans le tableau II.4.

Tableau II.4. : Accords de réaménagement de la dette, 1976 - 1989

Catégories de créanciers/date	Conditions moyennes de rééchelonnement			
	montant (en millions \$)	échéance (années)	Différé (années)	Intérêts %
Club de Paris				
16/06/1976	211	9,0	2,5	7,9
06/11/1977	236	9,0	3,5	7,6
11/12/1979	1.147	9,6	0,7	8,5
09/07/1981	574	9,7	1,1	9,6
19/12/1983	1.317	11,0	5,8	9,7
18/05/1985	419,7	10,0	1,0	8,7
15/05/1986	378,1	-	1,0	7,8
18/05/1987	723	9,0	6,0	-
23/06/1989	1.645			
TOTAL	6.650,8			
Club de Londres				
Avril 1980	402	10,0	9,0	7,2

Source : KAWATA B., *L'endettement extérieur du Zaïre*, in *Zaïre-Afrique* (1989), n° 237, Tableau IV

Ces accords, qui ont permis de soulager la balance des paiements pour un temps, n'ont en rien réglé le problème de la dette dont le volume n'a fait qu'augmenter d'année en année, même quand de nouveaux crédits n'ont pas été obtenus comme c'est le cas depuis 1990. La RDC se retrouve ainsi prise dans ce que Kawata Bualum appelle le "piège de l'endettement"³⁸.

II.2.2. REPARTITION DE LA DETTE EXTERIEURE PAR SECTEURS ECONOMIQUES

Il est intéressant, pour comprendre les difficultés de remboursement de la dette que rencontre actuellement la RDC, d'examiner la répartition des crédits extérieurs reçus selon les secteurs de l'économie.

Tableau II.5. : Structure de la dette extérieure de la RDC, Répartition par secteurs (en millions de dollars américains)

Secteurs économiques	Engagements initiaux	Utilisation	Principal remboursé	Encours	Solde à utiliser
Agricult., Sylvicult.	262,64	161,70	10,76	150,94	100,94
Industries extractives	686,09	450,22	249,06	201,16	235,87
Ind. manufacturières	395,17	336,10	92,88	243,22	59,07
Energie	2.001,04	1.572,69	669,05	903,64	428,35
Transports/Communic.	2.018,07	1.476,47	275,73	1.200,74	541,60
Commerce/Tourisme	15,50	15,00	4,50	10,50	0,50
Services publics, Administ.	283,29	156,75	92,03	64,72	126,54
Apports sans secteur défini	8.410,96	8.206,02	2.292,07	5.913,95	204,94
Total au 30/06/1991	14.072,76	12.374,95	3.686,08	8.688,87	1.697,81

Source : OGEDEP, *Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre*, Annexe III

Ce tableau nous renseigne sur les choix économiques opérés par les dirigeants politiques, ainsi que sur l'impact des mécanismes de réaménagement de la dette sur le volume global de celle-ci :

- 1°) Le poste "apports sans secteur défini", qui regroupe la capitalisation des intérêts, les opérations de rééchelonnement et/ou de refinancement, ainsi que les secteurs non spécifiés de l'économie, représentait à lui seul 68% de la dette globale du pays en 1991 ! En 1989, l'Ogedep estime que les charges liées aux opérations de rééchelonnement représentaient 55% du volume global de la dette extérieure, contre 45% pour les contrats de crédits. Ceci confirme, si besoin en était, les remarques faites à propos du rééchelonnement. Ce mécanisme n'apporte aucun allègement de la dette ; il reporte simplement les échéances tout en augmentant le volume de la dette.

- 2°) Les secteurs des "transports et communications" et de l' "énergie" suivent immédiatement avec respectivement 14 et 10%. Ici, nous pouvons citer certains projets à gestation très longue ou à rentabilité douteuse, qui ont une part très importante dans le volume de la dette congolaise : le pont "Maréchal" à Matadi et l'Office des routes (215 millions de dollars), la Cité de la Voix du Peuple (158,6 millions de dollars), les aéroports de Goma et de Kisangani (135,5 millions de dollars), les barrages d'Inga et de Mobayi (478,4 millions de dollars), et surtout la ligne à haute tension Inga-Shaba (771,4 millions de dollars)³⁹.
- 3°) Le secteur agricole, qui emploie la plus grande proportion de la population active et qui a été décrété "priorité des priorités", n'intervient que pour 1,73% dans l'encours global.

La plupart de ces emprunts ont été contractés ou rééchelonnés aux conditions du marché, sans considération ni des délais ni des taux de rentabilité des projets auxquels ils étaient destinés. Ceci, ajouté aux pratiques de corruption et de dilapidation, explique assez largement les difficultés actuelles de la RDC dans la gestion de sa dette extérieure.

II.2.3. LA DETTE RETROCEDEE

Il s'agit d'un mécanisme par lequel "l'Etat cède à un bénéficiaire (une entreprise publique, mixte ou privée) un emprunt qu'il a contracté"⁴⁰. Ainsi, chaque fois que l'Etat congolais contracte un emprunt à l'extérieur, il signe avec l'entreprise bénéficiaire une *convention de rétrocession* ou de *sous-prêt*, par laquelle il met effectivement à sa disposition les fonds reçus. L'engagement extérieur ayant été souscrit par l'Etat, il appartiendra à celui-ci de l'honorer, quitte à obtenir du destinataire final du crédit les montants nécessaires à ce remboursement.

39 Ces chiffres sont tirés de KAWATA B., *op. cit.*, p. 356. On peut également lire utilement les différents rapports annuels de l'Ogedep qui donnent les détails chiffrés de la dette extérieure de la RDC.

40 OGEDEP, *Contribution de l'Ogedep à la gestion de la dette publique du Zaïre*, p. 29

Le recours à ce mécanisme se justifie par le fait que seuls les Etats sont sujets du droit international ; partant eux seuls peuvent donner une garantie suffisante aux milieux financiers internationaux ou aux autres Etats. Par ailleurs, ce mécanisme présente cet avantage majeur que les prêts accordés aux Etats étant obtenus à des conditions généralement plus favorables, ceux-ci peuvent rétrocéder les crédits reçus à des taux d'intérêt et des délais de remboursement plus raisonnables.

Les principaux bénéficiaires de ce mécanisme en RDC sont les entreprises publiques, particulièrement celles reprises dans le tableau II.6. ci-après :

Tableau II.6. *Entreprises publiques bénéficiaires de la dette répercutée, 1992 (en millions de dollars)*

ENTREPRISES	MONTANTS	%
Société Nationale d'Electricité	683,61	7
Office des Routes	584,17	6
Société Nationale des Chemins de Fer	314,09	3
Office National des Transports	254,32	2
Générale des Carrières et des Mines	237,55	2
REGIDESO	205,32	2

Source : OGEDEP, *L'endettement extérieur et intérieur, la prise en charge du risque de change, la zaïrianisation et les mécanismes de rachat de la dette*, dossier préparé dans le cadre de la C.N.S., Kinshasa, 1992, p. 6

Si les avantages de ce mécanisme sont réels, le principal inconvénient à relever dans le cas de la RDC est le fait suivant : les prêts obtenus par l'Etat sont rétrocédés dans la monnaie de contrat, tandis que le remboursement des entreprises se fait en Zaïres, ce qui met l'Etat dans l'obligation de suppléer aux pertes dues à l'hyperinflation qui frappe la monnaie nationale. On peut ajouter à cela le laxisme et le laisser-aller qui caractérisent la gestion de la chose publique, qui font que les crédits reçus par les entreprises ne sont jamais remboursés par celles-ci, à part quelques rares exceptions,

contraignant ainsi l'Etat à recourir soit à ses ressources budgétaires ordinaires, soit à de nouveaux engagements pour payer ces dettes.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'Etat congolais garantit certains prêts des entreprises privées. Les données de l'Ogedep n'en signalent que cinq, qui sont reprises dans le tableau II.7.

Tableau II.7. : Prêts privés garantis par l'Etat congolais, 1992 (en millions de dollars)

BENEFICIAIRES	MONTANTS
BRANA	4,16
SOBRABAND	49.996.945,76*
SOCOBE	1,38
SOCIETE DE KANIA	8,34
LEZA**	2,87

* Ce montant est exprimé en Zaïres

** Outre ce montant en \$US, il y a une partie en Zaïres, dont :

- débiteur LEZA Z. 2.700.000 au titre du principal et Z. 891.000 pour les intérêts
- Monsieur MWAMBA BEYA (Administrateur de la LEZA) Z. 1.750.000

Source : OGEDEP, *Réponses de l'Ogedep relatives aux préoccupations de la sous-commission des biens mal acquis de la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa, 1992, p. 1

Il est évident que les listes des entreprises reprises dans les tableaux ci-dessus sont loin d'être exhaustives, mais elles donnent une indication importante quant à la nature des engagements qui sont à la base de l'accroissement de la dette publique de la RDC.

II.3. GESTION DE LA DETTE

La gestion de la dette est une préoccupation majeure pour tous les pays qui recourent à l'endettement comme moyen de financement de leurs politiques de croissance. En RDC, cette préoccupation s'est manifestée depuis l'époque coloniale par la création

d'organes chargés de la collecte, du traitement et de la diffusion des données relatives à la dette. De la Caisse Autonome d'Amortissement du Congo-Belge créée en 1937, à l'Office de Gestion de la Dette Publique créé par l'Ordonnance-loi n° 76-021 du 16 septembre 1976, en passant par le Bureau de la Dette ouvert au Ministère des Finances au lendemain de l'indépendance du Pays puis par la Commission Interministérielle Economique et Financière qui fut instituée en 1968, la RDC s'est toujours manifestement souciée de bien gérer sa dette. Mais il ne s'agit là que de l'aspect technique de cette gestion, car il y a un aspect politique qu'il faut prendre également en compte.

II.3.1. ROLE DE L'OGEDEP DANS LA GESTION DE LA DETTE DE LA RDC

La gestion de la dette publique de la RDC, malgré les organes susmentionnés et à l'instar de la plupart d'autres pays sous-développés, s'est longtemps caractérisée par une évaluation lacunaire du volume de la dette, des statistiques peu fiables, la non-maîtrise de l'échéancier des remboursements, la multiplicité des centres d'ordonnancement et d'engagement, le recours massif aux mécanismes de rééchelonnement, l'acceptation des emprunts à des conditions prohibitives, les pratiques de corruption, etc.

Les conséquences de ce désordre sur l'économie du Pays sont désastreuses et quelques fois surprenantes : en 1980, malgré les difficultés de remboursement auxquelles il doit faire face, la RDC verse à ses créanciers membres du Club de Londres six millions de dollars de trop !

La création de l'Office de Gestion de la Dette Publique en 1976 tendait à mettre fin à ce désordre et à doter l'Etat d'un organe pouvant assurer une gestion transparente de la dette. La loi n° 76-021 du 16 septembre 1976 créant cet office le charge :

- d'élaborer et soumettre à l'appréciation du Ministère des Finances, la politique nationale de l'endettement, y compris la prospection de meilleures sources de financement ;
- d'émettre des avis sur la garantie à accorder par l'Etat aux emprunts souscrits par les établissements publics, para-étatiques ou privés ;
- d'assurer le service des emprunts ;

- d'assurer la gestion de la dette publique extérieure et intérieure ainsi que celle de la dette garantie ;
- de veiller à ce que les bénéficiaires d'emprunts garantis par l'Etat s'acquittent de leurs obligations ;
- de gérer de manière autonome, tout fonds qui lui serait confié par l'Etat en rapport avec le financement des investissements ;
- d'assurer le placement de ces fonds ou de tous autres fonds, propres ou appartenant à des tiers. Il peut également effectuer toutes études et opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet⁴¹.

L'Ogedep s'est-il correctement acquitté de ses missions ? On est en droit de se poser la question au regard de l'évolution de la dette de la RDC qui ne cesse de croître quand bien même des emprunts nouveaux ne lui sont plus accordés, mais aussi devant la récente décision gouvernementale de supprimer cet Office.

Pour répondre à cette question, nous avons d'abord cherché à savoir si cet organisme avait tout le poids politique nécessaire à la réalisation de ses objectifs. Nous nous sommes par exemple demandé si la prospection des meilleures sources de financement est effectuée par l'Ogedep comme le prévoit l'ordonnance créant cet Office. Dans quelle mesure ses avis sur la garantie de l'Etat aux emprunts des entreprises sont-ils pris en considération ? Dispose-t-il des moyens ou des pouvoirs nécessaires pour respecter ou faire respecter les échéanciers de remboursement ? Quels moyens a-t-il de contraindre les bénéficiaires des emprunts garantis par l'Etat à s'acquitter de leurs obligations ? A-t-il le pouvoir de suivre la réalisation des projets pour lesquels des crédits avaient été obtenus ? ...

L'examen de toutes ces questions laisse apparaître une réalité bien connue de tous ceux qui s'intéressent à la situation de la RDC : un organe très utile a été créé mais n'a été doté ni des pouvoirs, ni des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Par ailleurs, ceux-là même qui devaient appuyer leur action sur l'expertise de l'Ogedep ont souvent été son pourfendeur : on a vu le chef de l'Etat, les premiers ministres, les ministres, et même les dirigeants des entreprises négocier des emprunts à l'occasion des

41 OGEDEP, *L'endettement extérieur et intérieur, la prise en charge du risque de change...*, p. 2

visites officielles ou privées à l'étranger, réduisant l'Office en une simple caisse d'enregistrement ; des garantis ont été accordés sans avis de l'Ogedep ; des crédits extérieurs obtenus à des conditions prohibitives ont été détournés de leur destination initiale pour être affectés à des projets à rentabilité douteuse, etc.

Stigmatisant cette anarchie, l'Ogedep écrit : "...plusieurs impératifs de la politique générale du Pays ont conduit les Autorités à adopter des décisions d'endettement en fonction des intérêts qui leur paraissaient prioritaires et qui, malheureusement, n'étaient pas souvent recommandables à la meilleure utilisation de l'emprunt contracté"⁴².

Sur le plan technique néanmoins, la création de l'Ogedep a permis une gestion assez correcte de la dette, notamment par la bonne tenue des statistiques de la dette, contribuant ainsi à mettre les partenaires en confiance ; la mise à jour et le suivi des échéanciers de remboursement qui évite au Pays des pénalités de retard ou des paiements indus, la participation aux négociations des emprunts et des réaménagement de la dette, qui permet d'obtenir des conditions de remboursement ou d'allégement favorables.

II.4. LE FMI ET LA DETTE CONGOLAISE

"It is not philanthropy that motivates us... but there is a hard headed interest in that program". Cette déclaration de Dean Acheson, successeur du Général Marshall à la tête du département d'Etat américain, à propos du Plan Colombo peut très bien être mise dans la bouche d'un dirigeant du FMI pour résumer les interventions de cette institution.

Nous avons vu au premier chapitre que l'objectif premier des programmes du FMI est le rétablissement des grands équilibres internes de l'économie débitrice, dont le résultat le plus attendu est le raffermissement de la capacité de remboursement. Le développement du pays emprunteur n'est donc pas là principale préoccupation du Fonds.

En RDC, le FMI est intervenu dès les premières manifestations de déséquilibre de la balance des paiements, non seulement en imposant une série de mesures destinées à redresser la situation, mais également en nommant "un représentant auprès du gouverneur

de la Banque Centrale, M. Blumenthal, qui jouissait pratiquement d'un droit de veto sur toutes les mesures monétaires et budgétaires en RDC jugées par lui non conformes aux conditions définies par le Fonds⁴³. Mais, comme note Bekolo-Ebe, "la situation ne s'en trouve pas pour autant améliorée puisque la RDC est obligée de demander un nouvel aménagement en 1979. Une autre consolidation des créances intervient un an plus tard, en 1980. Mais le plan se traduit, ici comme ailleurs, par une succession de dévaluations..., par un accroissement du chômage et par un ralentissement général de l'activité économique"⁴⁴.

Depuis 1990, la RDC a vu sa coopération rompue avec la plupart de ses partenaires institutionnels, ce qui a ajouté à ses difficultés antérieures et donné un sérieux coup de frein à la croissance de son économie. Le désordre socio-politique qui a caractérisé ces six dernières années n'a pas aidé à améliorer la situation. Pendant ce temps, les "compteurs de la dette" ne sont pas à l'arrêt : les arriérés continuent à s'accumuler, rendant précaire tout espoir de reprise immédiate. Le gouvernement congolais estime d'ailleurs, à ce sujet, que "l'importance des arriérés accumulés à ce jour par notre pays nécessite que la conclusion du programme économique-financier avec le Fonds Monétaire International soit effective afin d'espérer bénéficier de certains mécanismes de réaménagement de la dette"⁴⁵.

Pour "montrer sa bonne foi" (sic !) et en dépit des difficultés multiples auxquelles il est confronté, le gouvernement congolais avait prévu de payer pour l'année 1996, 43 millions de dollars sur les 7.248,86 millions de service brut à fin 1996⁴⁶, dans l'espoir avoué de pouvoir conclure avec le FMI un programme de stabilisation et/ou de relance, qui lui permettrait de négocier le réaménagement de la dette. La question est de savoir si dans la situation actuelle de la RDC, cette "cure de jouvence" ne risque pas d'entraîner des conséquences de nature à donner le coup de grâce à la relative stabilité socio-économico-politique du Pays.

43 B. BEKOLO-EBE, *op. cit.*, p. 314

44 *Ibidem*

45 GOUVERNEMENT DE TRANSITION, *Projet du budget 1996. Document n° 13 : Dette extérieure*, Kinshasa, 1995, p. 2

46 *Ibidem*

III. L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA RDC

L'examen de la situation de la dette extérieure de la RDC nous a révélé un encours qui a augmenté sans cesse depuis 1970, comme le montre le graphique III.1. ci-dessous. Cette progression pourrait laisser supposer une croissance économique durable, si l'on considère que l'endettement se justifie par la nécessité de combler le déficit entre les besoins de financement et les ressources disponibles pour l'investissement. Et pourtant, l'évolution du PIB, qui dépend de la production et donc des investissements, traduit une autre réalité.

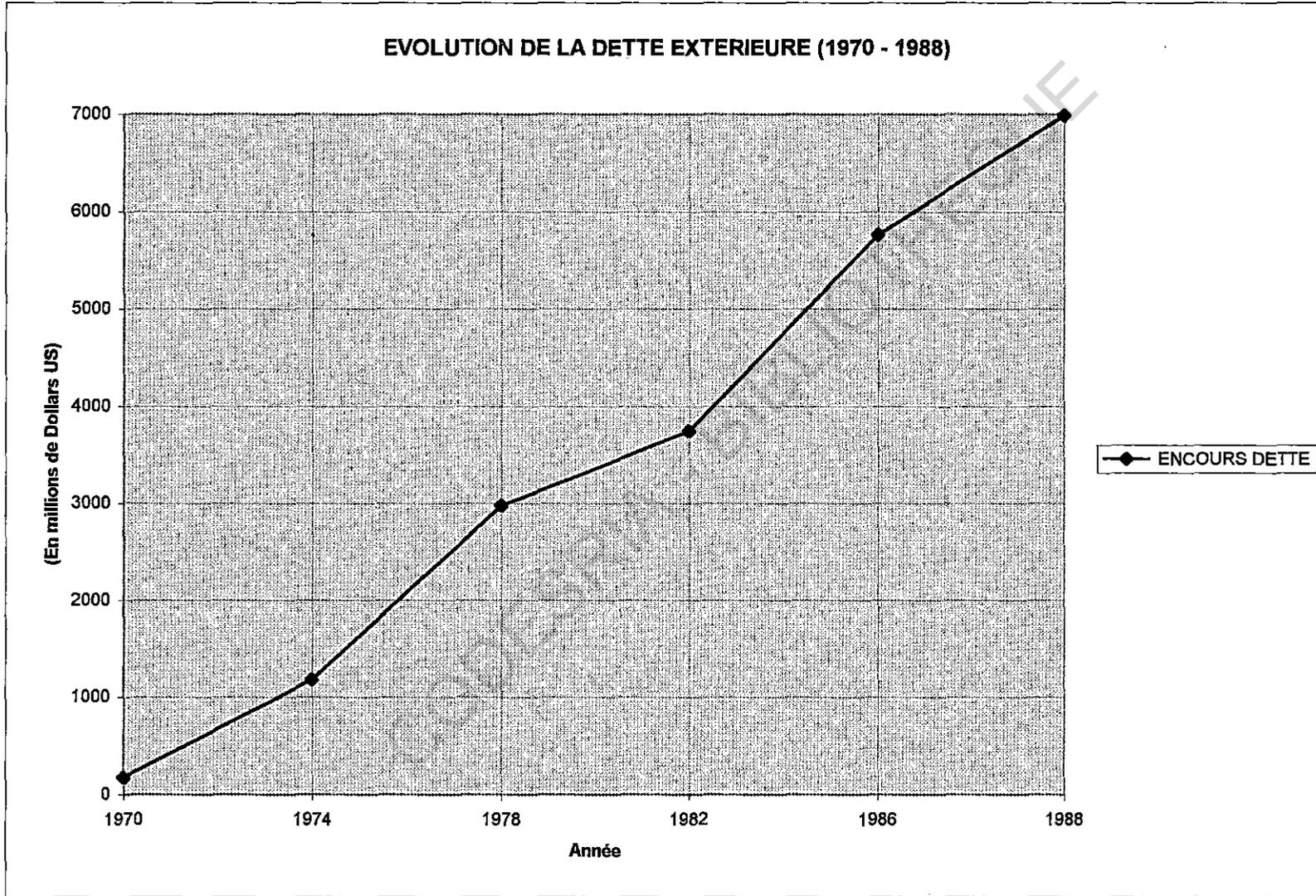
Pour mieux appréhender la question, examinons les résultats de la politique d'endettement de la RDC d'abord au plan du développement économique, ensuite au plan du développement humain.

III.1. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nous venons de le dire, l'endettement se justifie par la nécessité de combler le déficit existant entre les besoins de financement et les ressources disponibles pour l'investissement. L'investissement n'est cependant pas une fin en soi; il a pour but de doter le pays de capacités accrues de production. En ce sens, l'investissement est un moyen pour créer davantage de richesses et, à ce titre, elle est un indicateur intéressant des progrès réalisés par une économie donnée.

Selon la Banque mondiale, l'investissement intérieur brut en RDC a connu une croissance annuelle moyenne de -1,7% entre 1980 et 1990, ce qui signifie en clair qu'on a désinvesti pendant cette période, alors qu'elle se situait à 6,6% entre 1965 et 1980. Pour mieux ressortir la signification de ces chiffres, notons que ce dernier taux était de loin supérieur à celui des pays tels que la Suisse, l'Allemagne Fédérale, les Etats-Unis, la

Graphique III.1.



Belgique et la France qui, pendant la même période, affichaient respectivement une croissance annuelle moyenne de 0,8; 1,8; 2,1; 3,0 et 3,3⁴⁷.

Pour ce qui est des investissements directs étrangers, la Banque mondiale n'en signale aucun en 1970 et en 1990⁴⁸.

Les données de la Banque de la RDC confirment ce constat de désengagement des partenaires extérieurs. Les investissements se réduisent ainsi essentiellement aux dépenses en capital du cadre budgétaire, et aux projets agréés par la Commission des Investissements. Ce qui ne représente pas grand chose pour un pays en construction, comme le montre le Tableau III.1. ci-dessous.

Tableau III.1. *INVESTISSEMENTS TOTAUX, 1970-1988*

ANNEE	Investissements Totaux (en millions de zaïres) Estimation aux prix de 1970	Investissements Totaux (en millions de \$US) 1Z = 2\$
1970	244,5	489,0
1972	323,6	647,2
1974	379,7	759,4
1976	273,0	546,0
1978	274,0	548,1
1980	709,5	1.419,0
1982	419,6	839,2
1984	516,8	1.033,6
1986	718,4	1.436,8
1988	704,6	1.409,2

Source : Banque du Zaïre, *Rapports annuels*, Tableau 21

47 BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Tableau 8, p. 226

48 *Ibidem*

Comparée à l'évolution de l'encours de la dette, la courbe des investissements accuse une progression nettement moins forte et surtout moins constante, comme on peut le voir sur le graphique III.2. ci-dessous.

L'insuffisance d'investissements nouveaux s'est traduite par des performances médiocres de l'économie nationale, particulièrement dans le domaine de la production. Le PIB commercialisé de la RDC a connu une progression très chaotique, comme le montre le tableau III.2. ci-dessous.

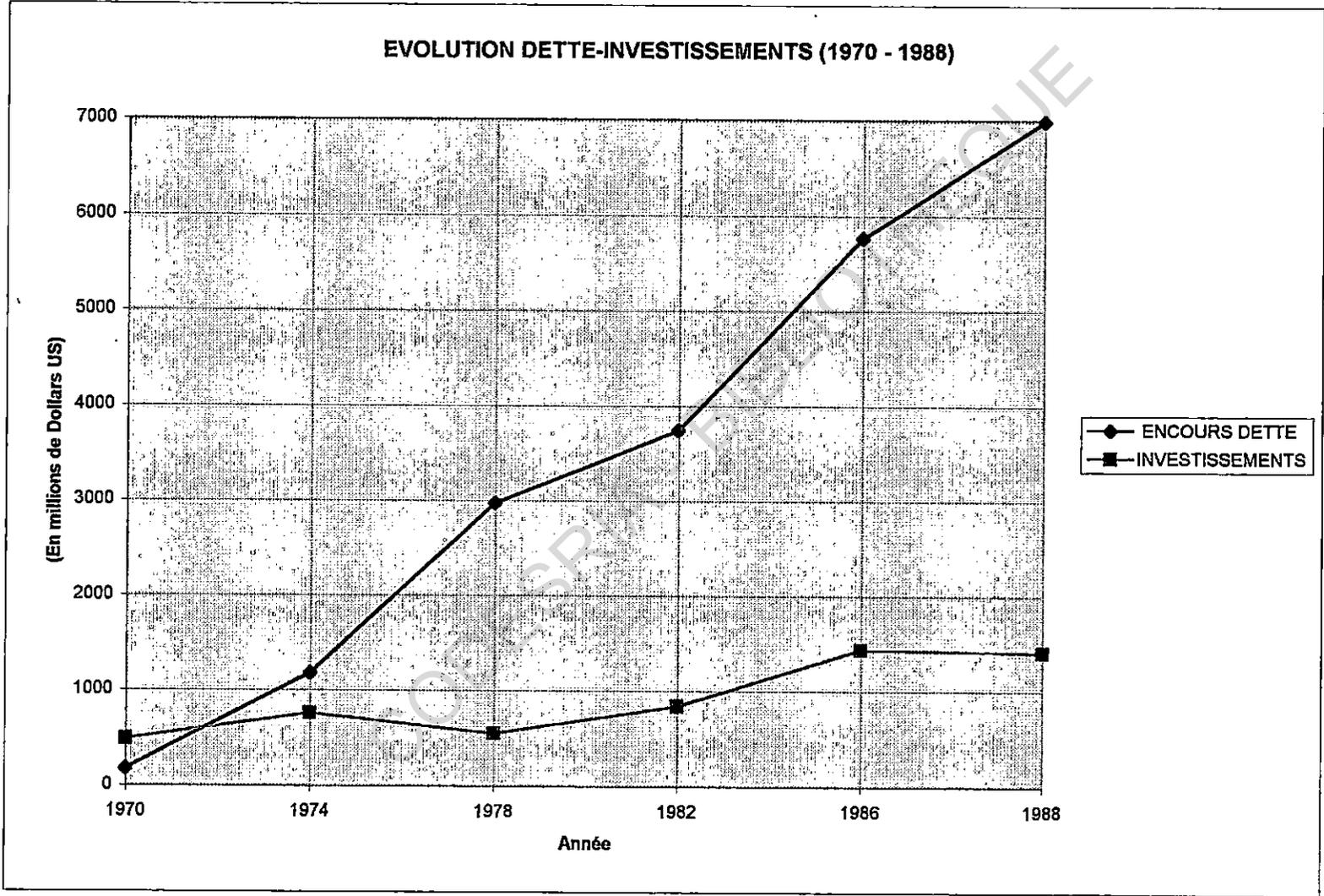
Tableau III.2. PIB Commercialisé de la RDC, 1970-1989

ANNEE	PIB (en millions de zaïres) Estimation aux prix de 1970	PIB (en millions de \$US) 1Z = 2\$
1970	842,8	1.685,6
1972	898,7	1.797,4
1974	1.004,3	2.008,6
1976	891,1	1.782,2
1978	841,8	1.683,6
1980	862,7	1.725,4
1982	854,0	1.708,0
1984	888,3	1.776,6
1986	933,0	1.866,0
1988	974,8	1.949,6
1989	970,1	1.940,2

Source : Banque du Zaïre, *Rapport annuel 1990*, Tableau 1

Cette faible progression du PIB contraste avec l'évolution de l'endettement extérieur, dont l'encours est passé de 314,1 millions de dollars américains en 1971 à 9.285,9 millions de dollars américains en 1990, soit une progression de 2.856,2% en 19 ans, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 150,3% !

Graphique III.2.



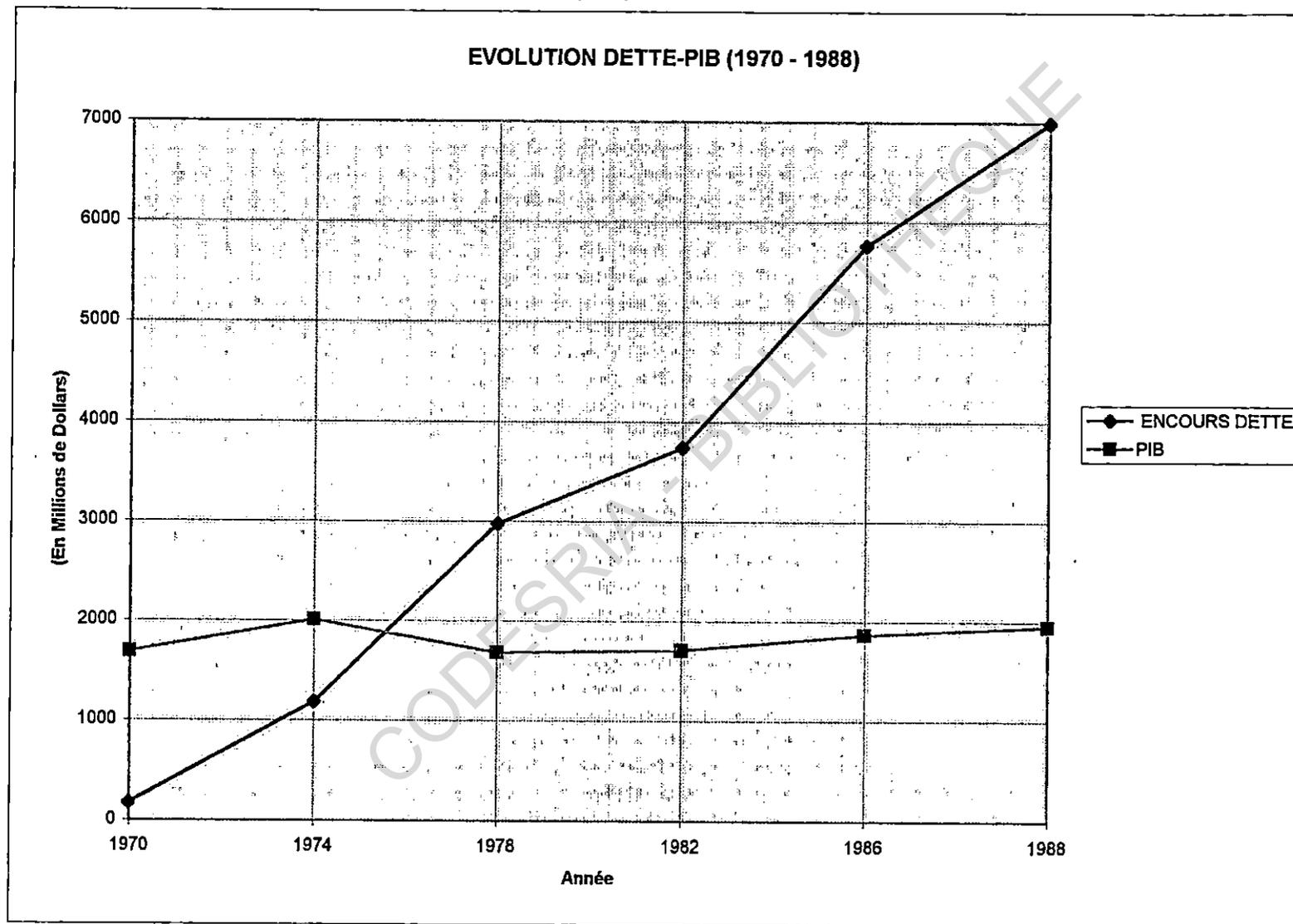
Le graphique III.3. ci-dessous montre l'évolution comparée de la dette et du PIB commercialisé. Il se dégage de l'analyse de ce graphique qu'à partir de l'année 1976, la situation économique de la RDC commence à se détériorer. En effet, c'est à partir de cette année que l'encours de la dette dépasse le PIB. Il s'agit là de l'une des conséquences de la récession mondiale qui a commencé en 1973 et à laquelle la RDC a pu résister pendant quelques temps grâce à la haute conjoncture des prix des produits de base exportés. La baisse de ces prix à partir de 1975, la forte diminution des exportations agricoles et les difficultés d'exportation des produits miniers dues à la fermeture du chemin de fer reliant le Shaba au port de Lobito vont concourir à l'épuisement des moyens de paiements extérieurs et à la baisse du PIB commercialisé. Les différents programmes de stabilisation appliqués par la suite, ainsi que les mesures de redressement prises dans le cadre du PAS en 1983, expliquent la reprise enregistrée à partir de cette année et qui, malheureusement, a subi un coup de frein à partir de 1989 à la suite de l'instabilité politique.

Au plan individuel, la progression de la richesse étant moins forte que celle de la dette, la RDC présente un endettement par habitant plus élevé que le PIB par habitant, comme on peut le voir sur le graphique III.4. En 1988 par exemple, le PIB par habitant était de 55,8 \$US alors que la dette par habitant était de 200 \$US. Ce qui veut dire qu'en consacrant toute sa production annuelle exclusivement au paiement de sa part de la dette extérieure, le congolais était encore endetté pour 144,2 \$ à la fin de l'année.

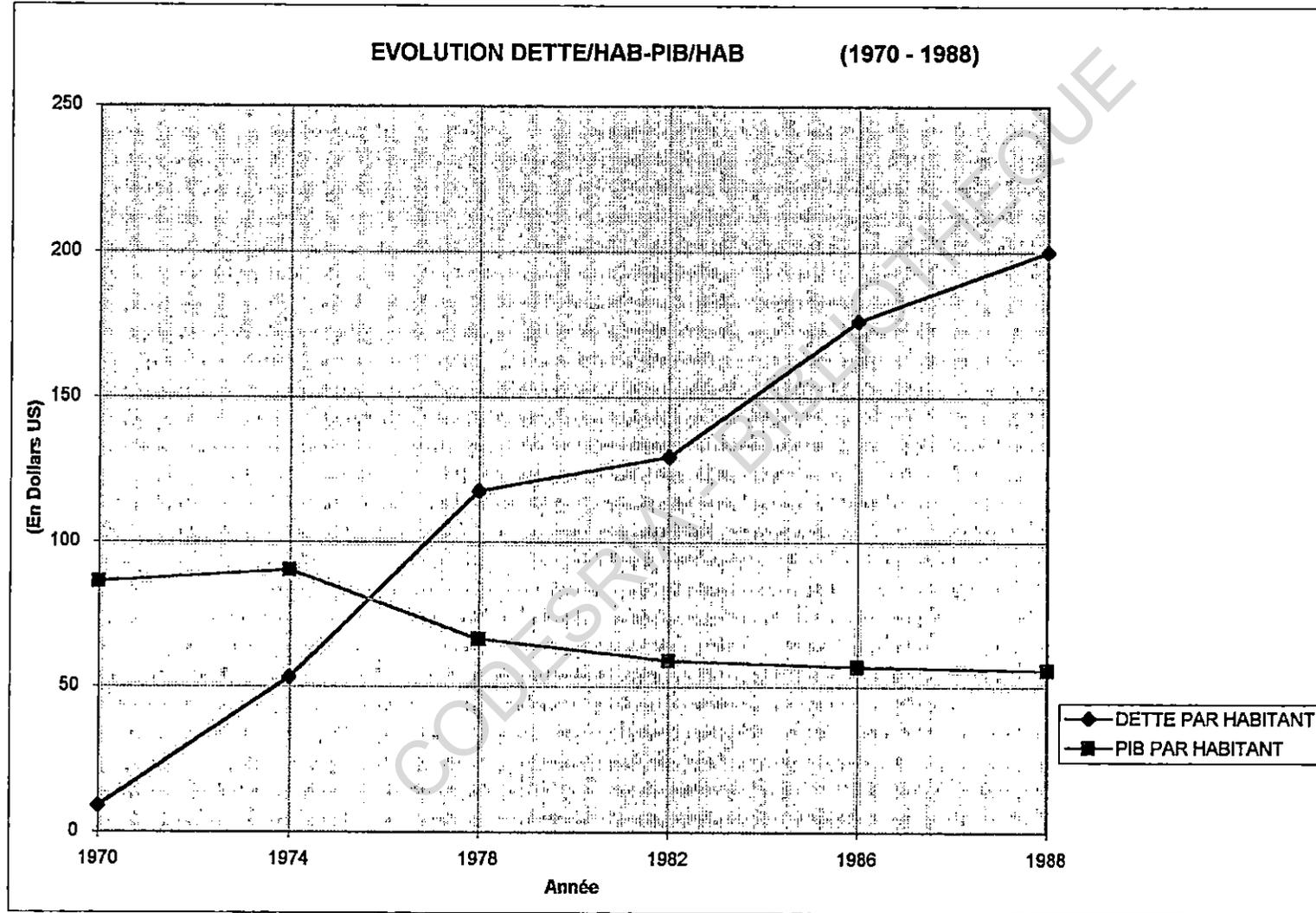
Nous l'avons vu, l'endettement ne se justifie que si les crédits reçus contribuent à créer assez de richesse pour apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale et en même temps faire face aux charges de l'emprunt. Ceci n'a pas été le cas pour la RDC, qui se découvre chaque jour plus pauvre alors que le volume de sa dette n'arrête de croître. Les différents accords de réaménagement de la dette signés depuis 1976 n'ont fait qu'aggraver la situation dans la mesure où la balance des paiements est restée déficitaire et les intérêts se sont accumulés.

Le fait que la très forte croissance de la dette n'a pas entraîné une croissance proportionnelle du PIB amène à s'interroger sur l'affectation des crédits extérieurs.

Graphique III.3.



Graphique III.4.



L'analyse de cette question révèle un deuxième contraste : celui de la pauvreté du Pays et de la grande majorité de sa population, par rapport à la richesse insolente des dirigeants politiques et de quelques membres du sérail. Les fortunes amassées par ces derniers dans différents paradis fiscaux à travers le monde semblent être une explication - ce n'est pas la seule - des échecs de la RDC dans ce domaine. Les autres explications sont la mauvaise gestion de la dette, le mauvais choix des investissements à réaliser, les conditions prohibitives des crédits obtenus, etc.

III.2. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

"Le développement humain est une fin dont la croissance économique est le moyen. La croissance économique doit donc avoir pour finalité d'enrichir la vie des personnes..."⁴⁹.

Pour avoir un sens, la croissance économique doit profiter au développement humain. Par ailleurs, le développement humain favorise la croissance économique, comme le montre l'exemple des pays de l'Asie de l'Est où d'importants investissements consacrés à la formation des individus et à la satisfaction de leurs besoins sociaux élémentaires sont à la base d'un développement durable.

Pour mesurer le niveau de développement humain, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis au point un indicateur composite appelé *Indicateur de Développement Humain (IDH)*, qui *"mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux : possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et d'avoir un niveau de vie convenable"*⁵⁰.

L'IDH ramène les objectifs dans ces trois domaines à une unité de mesure commune, ce qui rend possible la comparaison entre différents pays. Ceux-ci sont classés

49 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Paris, Economica, 1996, p. 1

50 Idem, p. 34

sur une échelle graduée de 0 à 1 pour chacune des trois variables, 0 étant le niveau de promotion minimale et 1 le niveau de promotion maximale de la variable dans le pays.

Le classement suivant l'IDH en 1993 situe la RDC au 141^{me} rang mondial sur 174. Les données le concernant sont repris dans le tableau III.3. ci-dessous.

Tableau III.3. **Indicateur du Développement Humain de la RDC (1993)**

- Espérance de vie (années) 52,0
- Taux d'alphabétisation des adultes (%) 75,2
- Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (%) 39,0
- PIB Réel par habitant(Parité de Pouvoir d'Achat)300
- PIB Réel corrigé par habitant (PPA)300
- Indicateur d'espérance de niveau 0,45
- Indicateur de niveau d'éducation 0,63
- Indicateur de PIB 0,03
- Indicateur de Développement Humain0,371

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Tableau 1, p. 159

Avec un Indicateur de PIB de 0,03, la RDC se retrouve au dernier rang mondial⁵¹.

III.3. EXPLICATION DU PHENOMENE

Pour comprendre l'échec de la politique d'endettement de la RDC, il faut considérer un certain nombre de paramètres :

- 1° *La structure de la dette* : nous avons vu au deuxième chapitre que la dette congolaise est essentiellement publique. Tout en présentant des avantages certains, cette situation a comme conséquence négative, entre autres, la facilité de conclure

des accords de réaménagement de la dette. Ainsi, entre 1976 et 1989, neuf accords de rééchelonnement ont été conclus dans le cadre du Club de Paris, contre un seul pour le Club de Londres. Les rééchelonnements, tout en soulageant provisoirement la balance des paiements, ont contribué à l'augmentation sensible du volume global de la dette dont ils représentaient 55% en 1989.

- 2° ***La répartition de la dette extérieure par secteurs économiques*** est révélatrice d'une mauvaise affectation des crédits extérieurs. Ceux-ci ont été souvent affectés à des projets à gestation longue ou à rentabilité douteuse (ligne à haute tension Inga-Shaba, Pont "Maréchal", Cité de la Voix du Peuple, C.C.I.C., etc). De plus, la plupart de crédits reçus ont été affectés au secteur primaire de l'économie, secteur qui est caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Avec le déséquilibre tant décrié des termes de l'échange, on peut comprendre aisément que cette option n'ait pas contribué à la prospérité du Pays.
- 3° ***Les pratiques de corruption, de clientelisme et d'impunité*** ont favorisé la dilapidation des fonds extérieurs obtenus souvent à des conditions prohibitives. Cela explique en partie l'échec de certains projets, dont la rentabilité aurait dû permettre de faire face aux engagements contractés. Les prêts privés à garantie publique reçus par certaines entreprises (ONATRA, SNEL, Gecamines, SNCC, etc) illustrent bien cette situation.
- 4° ***Les pertes de change*** ont joué un rôle non négligeable dans l'accroissement du volume de la dette, particulièrement pour les dettes privées à garantie publique. En effet, des crédits en devises garantis par l'Etat lui étaient remboursés en zaïre monnaie. Les pertes de change ainsi créées sont venues gonfler le volume de la dette.
- 5° ***La mauvaise gestion de la dette*** due à la marginalisation de l'Ogedep, qui a conduit à négocier et accepter des crédits aux conditions du marché, sans considération ni des délais ni des taux d'intérêt.

III.4. RESULTATS DE L'ANALYSE

A l'issue de cette analyse, nos hypothèses de départ semblent se confirmer car, comme nous l'avons démontré tout au long de ce travail, les difficultés liées à l'endettement extérieur de la RDC sont dues à une double cause :

- 1°) Le pays s'est mal endetté .
- 2°) Les crédits extérieurs n'ont pas été utilisés rationnellement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

IV. CONCLUSION GENERALE

Cette étude est partie de la double hypothèse que, si la politique d'endettement n'a pas contribué à générer une croissance économique soutenue en RDC, c'est d'abord parce que le pays n'avait pas su négocier les meilleures conditions d'emprunt; ensuite parce que les crédits ainsi obtenus n'avaient pas été affectés de manière optimale.

Tout au long de nos analyses, ces hypothèses se sont confirmées. Qu'il s'agisse de la répartition de la dette extérieure par créanciers ou par secteurs économiques; qu'il s'agisse du recours inconsidéré aux mécanismes de réaménagement de la dette; qu'il s'agisse des problèmes de gestion de la dette, les dirigeants congolais n'ont pas su tirer profit des opportunités qu'offre le recours aux ressources extérieures à une économie en expansion. La dette extérieure est apparue comme un goulot d'étranglement qui empêche tout espoir de relance et de croissance.

Et pourtant, une politique d'endettement bien conçue et menée peut être génératrice de prospérité. Nous avons cité l'exemple de l'Europe qui a été reconstruite grâce au Plan Marshall. Nous avons également évoqué le cas des pays d'Asie de l'Est, qui ont su créer des économies modernes et prospères en recourant aux ressources extérieures. La réussite est tributaire, dans le cas de ces pays, des choix judicieux qui ont opérés quant aux sources et à l'affectation des fonds.

L'examen de l'évolution comparée de l'encours de la dette et des investissements a montré une économie en pleine récession, où l'on assiste à une progression vigoureuse de la courbe de la dette, pendant que celle des investissements - qui justifient pourtant celle-ci - stagne quand elle n'évolue pas négativement.

Cette situation se repercute sur le niveau de richesse tant du pays que de ses habitants. Nous avons vu que l'encours de la dette congolaise est plus élevée que son PIB. Et au niveau individuel, la dette par habitant est supérieure au PIB par habitant.

Le développement humain étant en corrélation avec la croissance économique, nous avons vu que les contreperformances économiques se ressentent très durement sur le niveau de vie de la population. Avec un indicateur de développement humain de 0,03, la RDC se retrouve dans le peloton de queue au niveau mondial.

Faut-il pour autant désespérer ? Il n'y a pas de raison. Certes la situation est difficile, mais elle n'est pas inextricable. Les solutions sont tout aussi bien politiques qu'économiques, et elles relèvent tant de l'échelon national que de l'échelon international.

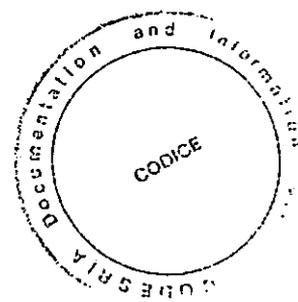
Au niveau international d'abord, aider la RDC à sortir de sa situation actuelle passe par les mécanismes de transformation ou d'allègement de la dette, seules mesures indiquées dans la mesure où elles ne contribuent pas à alourdir le fardeau de la dette.

A l'échelon national :

- *au plan politique* : l'éventail de mesures à prendre est large. Elles peuvent concerner la réhabilitation dans ses missions de l'Ogedep, en élargissant celles-ci au suivi de l'exécution des projets financés sur crédits extérieurs; la négociation des transformations ou des allègements de la dette actuelle; le choix de meilleures conditions d'emprunt dans l'avenir; un choix plus rigoureux des projets à financer grâce aux emprunts extérieurs; le remboursement en devises des dettes retrocédées; la lutte contre la corruption; etc.

- *au plan économique* : juguler l'inflation, encadrer la demande des crédits, maximiser les recettes internes pour minimiser le recours aux ressources extérieures, la réduction des subventions aux entreprises publiques, la rigueur budgétaire, etc.

Sans aller dans les détails de ces mesures, dont la liste est loin d'être exhaustive, nous pensons que la solution aux difficultés actuelles de la RDC se trouve dans la bonne gouvernance.



V. BIBLIOGRAPHIE

1. ARNAUD P., *La dette du Tiers-monde*, (Coll. Repères), Paris, Ed. La découverte, 1988
2. ALBERTINI J.M., *Les mécanismes du sous-développement et développement*, Paris, Les éditions ouvrières, 1981
3. BANQUE DU ZAIRE, *Rapport annuel 1976*
4. BANQUE DU ZAIRE, *Rapport annuel 1986*
5. BANQUE DU ZAIRE, *Rapport annuel 1988*
6. BANQUE DU ZAIRE, *Rapport annuel 1990*
7. BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : De la crise à une croissance durable*, Washington D.C., 1989
8. BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, Washington D.C., 1992
9. BARON F. & VERNIER G., *Le FED*, Paris, P.U.F., 1981
10. BEDJAOUI M., *Pour un nouvel ordre économique international*, Paris, UNESCO, 1980

11. BEKOLO E., *Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée. Une analyse critique*, Paris, Ed. Présence africaine, 1985
12. BRA KANON D., *Développement ou appauvrissement*, Paris, Economica, 1985
13. BRUNEL S., *Tiers-monde : controverses et réalités*, Paris, Economica, 1987
14. CAMARA H., *Le Tiers-monde trahi*, Paris, Desclée et Cie, 1968
15. CHANTEBOUT B., *Le Tiers-monde*, Paris, A. Collin, 1986
16. CONDAMINES C., *L'aide humanitaire entre la politique et les affaires*, Paris, L'Harmattan, 1989
17. EKELUND Jr R. & TOLLISON R., *Macroeconomics*, Toronto, Ed. Little, Brown and Company, 1986
18. GEORGE S., *Jusqu'au cou : enquête sur la dette du Tiers-monde*, Paris, La découverte, 1989
19. HANSSEN A., *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérants*, Paris, L'Harmattan, 1989

-
20. HERADY Bin Herady, *Coopération internationale et développement*, Kinshasa, Goethe Institut, 1987
21. KAWATA BUALUM, *L'endettement extérieur du Zaïre*, in *Zaïre-Afrique (1989)*, n° 237
22. KRUGMAN P.R. & OBSTFELD, *Economie internationale*, 2e éd., Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1995
23. LASSERRE G., *La coopération*, (Que sais-je ?), Paris, P.U.F., 1962
24. LATOUCHE S., *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, P.U.F., 1986
25. LUCHAIRE F., *L'aide aux pays sous-développés*, (Que sais-je ?), Paris, P.U.F., 19..
26. MANDY P., *Transfert de la technologie et efficacité de la coopération : à la recherche d'une nouvelle stratégie internationale du développement*, Louvain-la-Neuve, Institut des Sciences Economiques, 1980
27. *Mélanges* (Coll. "Afrique et Développement 8"), Kinshasa, F.C.K., 1996
28. NOREL P., *Les banques face aux pays endettés*, Paris, Synos/Alternatives, 1990

-
29. OGEDEP, *Rapports annuels (1977 - 1990)*
30. OGEDEP, *Contribution de l'OGEDEP à la gestion de la dette publique du Zaïre, Dossier élaboré dans le cadre de la Conférence Nationale Souveraine, Kinshasa, Août 1991*
31. OKOLO OKONDA, *Pour une philosophie de la culture et du développement. Recherche d'herméneutique et de praxis africaines, Kinshasa, P.U.Z., 1986*
32. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1996, Paris, Economica, 1996*
33. *Quelle économie pour le Zaïre ? Actes du IXème séminaire scientifique (Coll. "Afrique et Développement 7"), Kinshasa, F.C.K., 1996*
34. RUFFIN R.J. & GREGORY P.R., *Principle of macroeconomics, Glenview / London, Ed. Scott, Foresman and Company, 1986*
35. SAMIR A., *Le développement inégal, Paris, Ed. du Minuit, 1978*
36. SOLOW R.M., *Théorie de la croissance économique, Paris, Armand Colin, 1972*

-
37. TEVOEDJRE Albert, *La pauvreté, richesse des peuples*, Paris, Ed. Ouvrières, 1978
38. *Zaire-Afrique*, n° 205, 1986
39. *Zaire-Afrique*, n° 239, 1989
40. *Zaire : Current Economic situation and Constraints*, A world bank country study, Washington D.C., 1979
41. ZAKI Laidi, *Enquête sur la Banque Mondiale*, Paris, Fayard, 1989

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

Dédicace	I
Avant-propos	II
0. Introduction générale	1
0.1. Problématique	1
0.2. Hypothèse de travail	3
0.3. Méthodologie	3
0.4. Difficultés	4
0.5. Délimitation du sujet	4
I. Généralités	5
I.0. Introduction	5
I.1. Notions de développement et de sous-développement	5
I.1.1. Le développement	5
I.1.2. Le sous-développement	7
I.2. Critères de distinction entre pays développés et pays sous-développés ..	8
I.2.1 Le niveau de vie	9
I.2.1.1. Le PNB per capita	9
I.2.1.2. Le niveau de revenu	10
I.2.1.3. Le logement	11
I.2.1.4. La santé	11
A) L'espérance de vie à la naissance	12
B) La mortalité infantile	12
C) La satisfaction des besoins en calories	12
D) La couverture médicale	13
I.2.1.5. L'éducation	14
I.2.2. Le degré d'industrialisation	15
I.2.3. Le taux de croissance démographique	16
I.2.4. Le taux de chômage et de sous-emploi	17
I.2.5. La position sur le marché mondial	17

I.3. Les théories de développement	18
I.3.1. Théories de la croissance économique	19
I.3.1.1. Modèles post-keynésiens	19
I.3.1.2. Modèles néo-classiques	21
I.3.1.3. Modèles contemporains	22
I.3.2. Les arguments non économiques	22
I.3.2.1. La culture	22
I.3.2.2. Le climat	23
I.3.2.3. La politique	23
I.4. L'aide au développement	24
I.4.1. Les formes d'aide	24
I.4.1.1. L'aide publique	25
I.4.1.2. Les transferts privés	25
I.5. La théorie de l'endettement	25
I.5.1. Les différentes sortes de dettes	26
I.5.1.1. La dette privée	26
I.5.1.2. La dette publique	26
I.5.1.3. La dette intérieure	26
I.5.1.4. La dette extérieure	27
I.5.2. L'utilité de la dette	27
I.5.3. Théorie et pratique de la dette	27
I.5.3.1. Les conditions d'endettement	29
I.5.3.2. Les réaménagements de la dette	31
I.5.3.3. Les problèmes liés à la gestion de la dette	32
I.5.4. Théorie de la croissance avec endettement	33
1° Hypothèse de l'accès libre aux sources des prêts	34
2° Hypothèse de l'accès limité aux sources des prêts	35
I.6. Les institutions de Bretton Woods et la dette du Tiers-monde	35
I.6.1. La BIRD	36
I.6.2. Le FMI	37
I.7. Les fondements théoriques des programmes d'ajustement structurel	38

II. L'endettement Extérieur de la République Démocratique du Congo	42
II.1. Historique de la dette extérieure de la RDC	42
II.1.1. Origines et évolutions de la dette extérieure de la RDC	42
II.1.2. Les objectifs de la politique d'endettement extérieur de la RDC	48
II.2. La structure de la dette extérieure de la RDC	48
II.2.1. Répartition de la dette extérieure par créanciers	48
II.2.2. Répartition de la dette extérieure par secteurs économiques	52
II.2.3. La dette rétrocédée	53
II.3. Gestion de la dette	55
II.3.1. Rôle de l'Ogedep dans la gestion de la dette de la RDC	56
II.4. Le FMI et la dette congolaise	58
III. L'impact de l'endettement extérieur sur le développement économique de la RDC	60
III.1. Au plan du développement économique	60
III.2. Au plan du développement humain	68
III.3. Explication du phénomène	69
III.4. Résultats de l'analyse	71
IV. Conclusion générale	72
V. Bibliographie	74
Table des matières	79